

Août 2006

Compte rendu N° 270659010

Département Actions Régionales

Service Ingénierie de projets

Marie-Anne BERTIN - Florence KLING-EVEILLARD - Anne-Charlotte DOCKES

# Les éleveurs de bovins parlent du bien-être animal dans les démarches qualité :

L'économie, le respect des traditions, l'éthique du métier d'éleveur et la reconnaissance par le consommateur sont les principaux leviers pour leur engagement

collection résultats





**Les éleveurs de bovins parlent du bien-être animal  
dans les démarches qualité :**  
l'économie, le respect des traditions, l'éthique du métier d'éleveur  
et la reconnaissance par le consommateur  
sont les principaux leviers de leur engagement

**Marie-Anne Bertin**  
avec les compléments de  
Anne-Charlotte Dockès et Florence Kling-Eveillard

août 2006

# SOMMAIRE

<b>1. Contexte de l'étude et méthode</b> .....	<b>3</b>
1.1 Quelques données sur l'élevage bovin français .....	3
1.2 La réglementation générale relative au bien-être animal .....	6
1.3 Les démarches « bien-être animal » retenues pour cette étude .....	8
1.4 La méthode de l'étude .....	11
1.5 Les caractéristiques des élevages enquêtés .....	13
<b>2. Les points de vue des éleveurs sur leur métier, le bien-être animal et les démarches qualité</b> .....	<b>18</b>
2.1 Principales préoccupations et priorités de éleveurs sur l'exploitation .....	18
2.2 Le métier .....	20
2.3 Le bien-être animal .....	23
2.4 La réglementation générale sur le bien-être animal .....	27
2.5 L'avis des éleveurs sur la démarche qualité dans laquelle ils sont engagés .....	31
2.6 Transport et abattage .....	37
2.7 La demande sociale .....	39
2.8 Des avis divers sur une plus grande prise en compte du bien-être animal en élevage dans le futur .....	41
<b>3. Synthèse et conclusion</b> .....	<b>42</b>
3.1 Des aspects transversaux, communs aux différents types de productions et démarches .....	42
3.2 des différences entre éleveurs selon le type de productions bovines .....	44
3.3 Quatre situations et attitudes différentes quant à la prise en compte du bien-être animal par les éleveurs .....	45
<b>ANNEXES</b> .....	<b>47</b>
Annexe 1 : Réglementation générale et exigences bien-être animal dans les certifications	
Annexe 2 : Nombre maximal d'animaux par hectare selon les exigences du cahier des charges « Agriculture Biologique »	
Annexe 3 : Guide d'entretien éleveurs de bovins	
Annexe 4 : Caractéristiques des exploitations enquêtées	
Annexe 5 : Différences d'attitudes entre éleveurs selon la démarche dans laquelle ils sont engagés	

## 1. Contexte de l'étude et méthode

Le travail présenté ici s'intègre dans le volet sociologique du projet européen **Welfare Quality®**. Il s'agit de rendre compte de la perception des éleveurs de bovins sur le bien-être animal et en particulier, d'identifier les freins et motivations des éleveurs à s'engager dans des démarches qualité contraignantes vis-à-vis du bien-être animal.

Deux premières étapes de travail ont déjà été réalisées, et ont fait l'objet d'un rendu dans le cadre du projet européen.

Une première étape bibliographique a constitué en un recensement des démarches qualité concernant les produits animaux et comportant un volet sur l'élevage ; les démarches ont été décrites et classées selon l'existence et l'importance d'éventuelles exigences bien-être animal.

Dans une deuxième étape des enquêtes qualitatives ont été menées auprès d'éleveurs de porcins.

L'étude présentée ici correspond à la troisième étape de travail, et s'intéresse cette fois aux éleveurs de bovins, selon des modalités d'enquête comparables à celles utilisées dans l'étude auprès des éleveurs de porcins. Ces modalités ont été définies avec les partenaires européens du projet, issus de 5 pays (Pays-Bas, Italie, Norvège, Royaume-Uni, Suède), et chargés de mener le même type d'investigation auprès des éleveurs de leur pays.

Dans cette première partie, le contexte de la filière bovine française est rapidement décrit, les réglementations européennes sont rappelées, les démarches qualité étudiées sont présentées, et la méthode d'étude précisée.

### 1.1 Quelques données sur l'élevage bovin français

#### 1.1.1. Les éleveurs

L'élevage bovin constitue une activité agricole essentielle en France et compte plus de 19 millions de bovins. Près de 250 000 agriculteurs possèdent au moins un bovin. L'élevage bovin occupe près de la moitié des surfaces agricoles françaises, qu'il s'agisse de l'herbe (un tiers de la surface agricole nationale) ou des cultures fourragères (15% de la surface).

Néanmoins, une part importante des éleveurs exercent en fait cette activité de façon très marginale, et près de 60 000 personnes élèvent moins de 5 vaches ou 8 animaux, ce qui en fait alors plus une activité de loisirs ou d'occupation de quelques surfaces marginales qu'une activité économique. Ces éleveurs constituent la catégorie « Très petits élevages » et sont comptés en plus des autres éleveurs dans le tableau ci-dessous, car il n'est pas possible ni pertinent de les répartir dans les autres catégories.

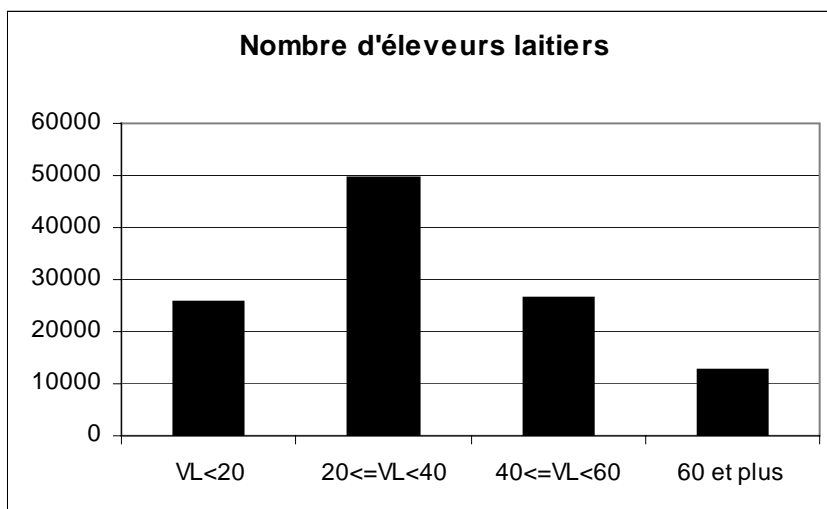
Les productions sont très diversifiées, avec une nette dominante pour les activités d'élevages laitiers et allaitants, comme le montre le tableau ci-dessous.

Production	Nombre d'éleveurs	Nombre de bovins
Elevage Allaitant	94 000	8 000 000
Elevage Laitier	82 000	7 000 000
Elevage mixte (Lait et allaitant)	27 000	3 500 000
Engraissement	6 000	500 000
Veaux de Boucherie (laitiers)	6 000	300 000
Très petits élevages	60 000	247 000
Total	275 000	19 547 000

*Source Institut de l'Elevage*

Les exploitations avec des bovins se répartissent sur l'ensemble du territoire national, mais sont moins fréquentes dans le grand bassin parisien, essentiellement consacré aux grandes cultures, et dans les montagnes sèches du sud est. La production laitière se situe plutôt dans l'Ouest de la France et dans les montagnes alors que la production allaitante est dominante dans le Massif Central. La production de veaux de boucherie se rencontre également dans l'ouest, et dans le Massif Central pour les productions inscrites dans des démarches de qualité (veaux sous la mère).

**Les 109 000 élevages laitiers ou mixtes** se répartissent de la manière suivante en fonction de la taille de leur troupeau de vaches (VL : nombre de vaches laitières) :



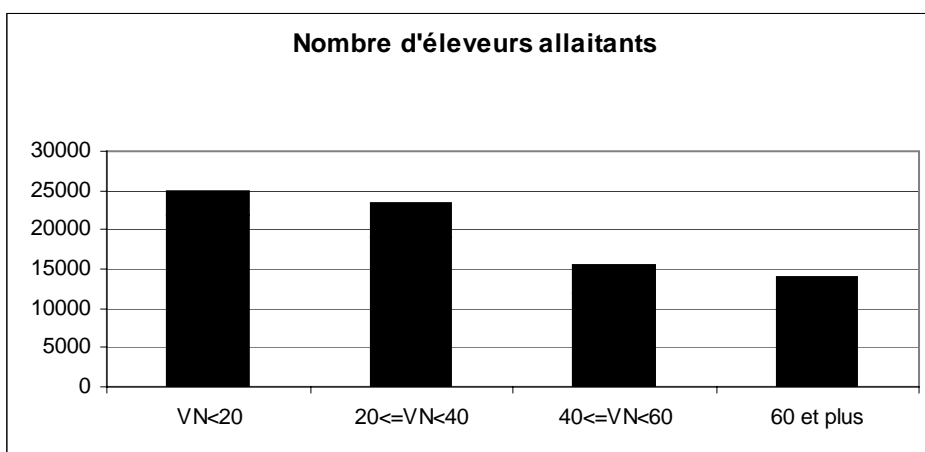
*Source Institut de l'Elevage*

Les systèmes d'élevage laitiers sont très divers. De façon schématique on peut décrire :

- des élevages herbagers (la ration des animaux est constituée d'herbe pâturée en été et de foin en hiver), fréquents dans les zones de montagne et dans quelques zones de plaine ;
- les élevages avec une ration hivernale à base de maïs, où les animaux pâturent pendant l'été (avec parfois des fourrages distribués en complément) et disposent d'une ration à base de maïs et de foin en hiver ;
- de très rares élevages en « zéro » pâturage, dans lesquels les vaches sont nourries toute l'année à l'étable. Ce système est très peu développé en France.

La livraison moyenne est de 6 000 litres de lait par vache et par an, avec d'importantes variations suivant les systèmes d'élevage.

**Les élevages allaitants (ayant des vaches allaitantes)** se répartissent de la manière suivante en fonction de la taille de leur troupeau de vaches (VN = nombre de vaches nourrices) :



*Source Institut de l'Elevage*

Parmi les éleveurs de vaches allaitantes, on observe les distinctions suivantes en fonction de la destination des animaux nés sur l'exploitation :

- certains, les « naisseurs », sont spécialisés dans la production de « broutards », animaux vendus au sevrage, entre 7 et 12 mois en général, pour être engraisés dans une autre exploitation, en France, ou souvent en Italie. Ils peuvent éventuellement engraisser leurs vaches de réforme ou certaines de leurs génisses ;  
Ils sont nombreux partout, mais en particulier dans le Massif Central. Il s'agit le plus souvent d'élevages qui nourrissent leurs vaches à base d'herbe, pâturée pendant la saison estivale.
- d'autres sont qualifiés de « naisseurs engraisés » parce qu'ils engraisent les animaux qui naissent sur leur exploitation (et parfois d'autres animaux qu'ils achètent). Les animaux qu'ils engraisent peuvent être des taurillons, des bœufs, ou des veaux « sous la mère ».  
Les vaches et les bœufs sont souvent en système herbager. L'engraisement des taurillons a plutôt lieu dans des bâtiments, à base de maïs ou d'autres céréales.

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'éleveurs dans chaque catégorie (quelques milliers d'éleveurs étant inclassables) :

Type d'éleveurs de vaches allaitantes	Nombre d'éleveurs
Naisseurs	63 000
Naisseurs engraisés de taurillons	15 000
Naisseurs engraisés de bœufs	3 500
Naisseurs engraisés de veaux sous la mère	5 600

*Source Institut de l'Elevage*

**Les élevages sans vaches allaitantes** peuvent être :

- des engraisés spécialisés de bœufs (4000 éleveurs, dans des structures modestes, souvent comme complément d'activité), ou de taurillons (2000 éleveurs) dans des ateliers de plus grande taille, mais qui restent modestes à l'échelle européenne (50 à 100 taurillons par exploitation en général) ;
- des éleveurs de veaux de boucherie, souvent des veaux de race laitière, engraisés dans des ateliers spécialisés regroupant plusieurs centaines d'animaux (6000 éleveurs).

Les élevages de bovins peuvent être spécialisés, ou faire partie d'exploitations diversifiées, produisant souvent des céréales. Ainsi un quart des éleveurs laitiers et un tiers des éleveurs allaitants ont une activité de grande culture importante, voire prépondérante sur l'exploitation.

Les bâtiments de logement des animaux sont de deux types : étables entravées et stabulations libres. Les étables entravées sont en diminution, mais restent fréquentes en zone de montagne, où elles concernent 50% des exploitations, et il s'en construit toujours.

Au niveau national, les étables entravées représentaient lors d'un recensement exhaustif en 2001 (source SCEES) 22% des places de vaches laitières et 36,8% des places de vaches allaitantes, soit une moyenne tous bovins de 23,5%. Le plein air concernait 7,3% des animaux, principalement des vaches allaitantes, et les stabulations libres 69,2%, chiffre en augmentation depuis.

Il faut noter qu'un nombre important d'exploitations dispose à la fois d'une stabulation libre et d'une étable entravée, utilisée par exemple pour abriter des animaux l'hiver.

Le parc de bâtiments des élevages bovins français est relativement ancien. Il s'est modernisé à l'occasion du PMPOA à finalité environnementale (Plan de Maîtrise de la Pollution Azotée), mais on estime qu'aujourd'hui, environ la moitié des élevages bovins ont encore des aménagements à faire pour se mettre aux normes, ce qui représente le plus souvent des investissements conséquents.

### **1.1.2. La production de viande et de lait à partir de bovins**

La production de viande a été en 2003 de 1,66 millions de tonnes de viande, dont 1,42 millions de tonnes de viande de gros bovins (de la vache à 50%) et 0,2 million de tonnes de viande de veaux.

Le taux d'approvisionnement de la France est globalement de 100%, les importations comme les exportations de viande représentant environ 0,3 million de tonnes. En revanche, 1 million de bovins de plus de 3 mois et 300 000 veaux sont exportés vivants chaque année, alors que 100 000 veaux sont importés.

La production laitière a été en 2003 de 23 millions de tonnes, les principaux produits commercialisés étant le lait de consommation (4 millions de tonnes), les yaourts (1,5 millions de tonnes), les fromages (1,8 millions de tonnes) et le beurre (0,4 million de tonnes). Les exportations de produits laitiers représentent environ 4 millions d'euros (dont la moitié de fromages) et les importations 2 millions.

### 1.1.3. Les démarches qualité en élevage bovin

Les principales démarches qualité que l'on rencontre en élevage bovin sont les suivantes :

- **la Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage (CBPE)**, qui constitue le socle de base de toutes les autres démarches qualité et comporte quelques exigences sur le bien-être animal en plus de la réglementation ;
- **les Appellations d'Origine Contrôlée (AOC)**. Il s'agit essentiellement d'AOC fromagères avec des exigences nombreuses dans les domaines de la transformation des produits et des techniques d'élevage, mais qui concernent relativement peu le bien-être des animaux ;
- **les Labels Rouges (LR)**, signes de « qualité supérieure prouvée », essentiellement en production de bovins viande, et de veaux sous la mère, qui s'appuient sur les prescriptions de la Charte des Bonnes Pratiques d'élevage et comportent parfois des exigences supplémentaires en matière de bien-être ;
- **les Certifications de Conformité Produit (CCP)**, qui concernent le secteur de la viande bovine et du veau de boucherie ;
- **l'Agriculture Biologique (AB)**.

La part d'éleveurs concernés par chacune est présentée dans le tableau suivant :

% d'éleveurs	CBPE	AOC	LR	CCP	AB
Éleveurs laitiers	75%	7%	1%		2%
Éleveurs viande	65%	0,2%	15%	30%	1%
Veaux de boucherie	Non concernés		10%	70%	0,10%
Veaux sous la mère	80%		80%		1%

## 1.2 La réglementation générale relative au bien-être animal

Concernant le bien-être animal, la réglementation européenne est entièrement reprise dans la réglementation française, il n'y a pas de spécificité nationale.

### 1.2.1. Réglementation générale en élevage (directive 98/58/CE)

En 1998, la directive 98/58/CE du Conseil de l'Europe sur la protection des animaux dans les élevages a établi des règles générales basées sur la Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages. Elles s'inspirent des "Cinq libertés" adoptées par un organisme gouvernemental britannique faisant référence en la matière, le "Farm Animal Welfare Council" :

- **aspects physiologiques** : ne pas souffrir de faim et de soif (accès à de l'eau potable et à une nourriture préservant la pleine santé et la pleine vigueur des animaux) ;
- **aspects environnementaux** : ne pas souffrir de contrainte physique (environnement approprié comportant des abris et une aire de repos confortable) ;
- **aspects sanitaires** : Être indemnes de douleurs, de blessures et de maladies (prévention ou traitement rapide) ;
- **aspects comportementaux** : avoir la liberté d'exprimer des comportements normaux pour l'espèce (espaces et équipements adéquats, contact avec des animaux de la même espèce) ;
- **aspects psychologiques** : être protégé de la peur et de la détresse (conditions d'élevage et traitements évitant les troubles comportementaux).

Ces différentes notions sont intégrées dans la réglementation de la manière suivante :

- l'alimentation : l'alimentation doit être saine, adaptée à l'âge des animaux, en quantité suffisante, l'eau doit être propre et en quantité suffisante ;
- l'espace : les animaux ne doivent pas être entravés dans leurs mouvements. S'ils sont attachés, l'espace dont ils disposent doit être approprié à leurs besoins physiologiques et éthologiques ;
- les bâtiments : il ne doit pas y avoir de matériel blessant ; l'aération, la propreté, la lumière et la température doivent être appropriées ;
- le pâturage : des abris des intempéries doivent être accessibles, ainsi que des dispositifs de protection contre les prédateurs et autres risques ;
- l'inspection : la surveillance des animaux doit être régulière, un animal blessé doit être soigné ;
- les animaux doivent être soignés par un personnel suffisamment nombreux possédant les aptitudes, les connaissances et les capacités professionnelles appropriées ;
- les traitements : l'utilisation de certaines substances à effet hormonal ou thyrostatique et des substances-agonistes est interdite (Directive 96/22/CE du Conseil du 29 avril 1996) ;
- les méthodes d'élevage ne doivent pas être pratiquées si elles sont susceptibles de causer des souffrances ou des dommages aux animaux concernés, hors méthodes autorisées par les dispositions nationales.

#### ***Le régime spécifique du veau :***

En 1997, le Conseil de l'Europe a émis une nouvelle Directive 97/2/CE qui modifie la Directive de 1991. Elle s'applique (*d'après Scientific Veterinary Committee Animal Welfare Section on the Welfare of Calves, 1995 ; Institut de l'Elevage, 2000*) pour toutes nouvelles installations dès 1998, pour les installations « hors normes 1994 » (souvent en boxes individuels) au 1<sup>er</sup> janvier 2004, pour les installations « aux normes 1994 » (cases individuelles d'au moins 81 cm de large ou cases collectives de 1,5 m<sup>2</sup>/veau) dès 2007 sous condition d'avoir déposé avant le 30 juin 2005 une demande d'aide DOCUP (ligne budgétaire européenne).

Les points concernés pour la mise aux normes bien-être des exploitations ont été :

#### **- le logement collectif des veaux :**

- l'interdiction de la case individuelle au-delà de 8 semaines, et des surfaces minimales en case collective imposées ;
  - pas d'attache pour tous les veaux de moins de 6 mois (interdit au 1<sup>er</sup> janvier 1998) ;
  - pas de muselière (interdit au 1<sup>er</sup> janvier 1994) ;
- **l'incorporation d'aliments fibreux** obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1998 : 50g/jour à compter de la deuxième semaine d'âge et 250g/jour à compter de la vingtième ;
- **un niveau d'hémoglobine** en fin d'engraissement : Hémoglobine minimale par lot de 4,5 mmol/litre de sang (soit 22-23 d'hématocrite).

#### **1.2.2. Réglementation générale relative au transport (*directive 91/628/CE*)**

Celle-ci ne s'applique qu'aux transports de plus de 50 km.

La réglementation intègre des règles applicables au transport lui-même mais également aux opérations précédant et suivant le transport :

- les animaux considérés inaptes aux transports ne doivent pas être chargés : le vétérinaire peut décider d'euthanasier l'animal sur l'exploitation ;
- les véhicules doivent être conçus de manière à éviter toute blessure ou toute souffrance inutile (densité d'animaux, protection des intempéries, litière propre, ponts rampes ou passerelles pour charger et décharger) ;
- au delà de 8 heures les animaux doivent pouvoir être abreuvés, nourris, et si nécessaire déchargés avant d'arriver à destination. La litière et la ventilation sont obligatoires. Les animaux doivent être répartis en lots de même type et de taille homogène.

#### **1.2.3. Réglementation générale relative à l'abattage (*directive 93/119/CE*)**

La mise à mort d'animaux constitue l'acte le plus brutal dans la relation entre l'homme et l'animal domestique. La législation communautaire concernant les méthodes d'abattage vise à épargner aux animaux les souffrances et douleurs inutiles grâce à l'utilisation de méthodes de mise à mort et d'étourdissement établies sur des bases scientifiques et sur l'expérience.

### **1.3 Les démarches « bien-être animal » retenues pour cette étude**

Il n'existe pas de démarche centrée essentiellement sur le bien-être animal en France. Il a été fait le choix d'enquêter des éleveurs impliqués dans des démarches de qualité incluant certains aspects du bien-être animal parmi leurs critères. Les démarches qualité retenues sont décrites ci-après.

Un tableau récapitulatif des exigences bien-être animal dans la réglementation et dans les diverses démarches est présenté *en annexe 1*.

#### **1.3.1. La Charte de Bonnes Pratiques d'élevage**

Mise en place en 2000, la Charte des Bonnes Pratiques d'Elevage (CBPE) est une démarche collective et volontaire s'adressant à tous les éleveurs bovins, lait et viande. Son principal objectif est la transparence et la traçabilité des pratiques des agriculteurs.

Les exigences générales et bien-être animal du cahier des Charges reprennent pour moitié les exigences de la réglementation générale et vont plus loin sur un certain nombre de points. En ce qui concerne le bien-être animal, ces points sont :

- la surveillance de l'alimentation, de l'état de santé des animaux, de la présence de blessures ;
- la présence d'abris en cas de plein air ;
- le respect des règles pour la manipulation et l'écornage éventuel des animaux.

Elle concerne aujourd'hui 125 000 éleveurs de bovins, soit la plus grande partie des éleveurs professionnels.

La CBPE permet aux éleveurs de justifier qu'ils travaillent en respectant les bonnes pratiques d'élevage.

#### **1.3.2. L'AOC Comté (Appellation d'Origine Contrôlée)**

Les éleveurs laitiers de moyenne montagne adhérents à la CBPE enquêtés sont également en démarche AOC Comté. Cette démarche ne comporte pas d'exigences particulières sur le bien-être animal, c'est pourquoi nous n'en tiendrons pas compte dans le rapport. Les éleveurs enquêtés sont considérés par la suite comme adhérents à la CBPE seule.

#### **1.3.3. L'AOC Epoisse (Appellation d'Origine Contrôlée)**

Cette appellation concerne exclusivement la production laitière. L'appellation d'origine « Epoisse » est réservée aux fromages répondant aux dispositions de la législation en vigueur, tant en ce qui concerne la production et la livraison de lait que la fabrication et l'affinage des fromages. Il y a un cahier des charges rattaché à l'aire d'origine mais qui ne concerne pas pour l'essentiel le bien-être animal. Cette certification a été retenue dans l'étude principalement pour l'exigence de surface minimale imposée en extérieur :

- la part d'herbe pâturée ou distribuée en vert représente au moins 50% de la ration de base pour une surface minimale de 20 ares par vache laitière en production. Ce seuil est ramené à 15 ares par vache pour les exploitations pratiquant l'affouragement en vert.

Pour le reste, elle reprend les dispositions de la législation générale de la Directive 98/58/CE.

#### **1.3.4. Le Label Rouge « Blason Prestige limousin »**

L'enseigne « Blason Prestige » et les trois « Labels rouges » qu'elle réunit sont gérés, promus et développés par Limousin promotion et concernent exclusivement la commercialisation de la race bovine Limousine. L'enseigne intègre les 3 Labels suivants :

- « Bœuf du Limousin » (créé en 1988) : il concerne les bœufs de 30 mois minimum et 84 mois maximum, et les vaches de moins de 108 mois (vaches de réforme de moins de 9 ans).
- « Limousin Junior » (1988) : Il concerne les taurillons de moins de 18 mois et les génisses de moins de 28 mois
- « Veau fermier du Limousin » (1992) : Il concerne les veaux de moins de 5 mois, élevés au pis en intérieur.

Pour l'identification des animaux, la tenue du registre d'élevage, la notification, la traçabilité alimentaire et le registre sanitaire, le Label Rouge reprend les dispositions de la réglementation générale.

Les exigences propres au cahier des charges sont les suivantes :

- L'origine génétique :
  - l'animal doit être de race Limousine pure (sauf pour les veaux fermiers qui peuvent également être de race Charolaise, ou croisés Limousine x Charolaise ou Limousine x Salers) ;
  - au 1<sup>er</sup> janvier 2008 : les taureaux utilisés dans l'élevage devront être inscrits au Herd Book.
- Les conditions d'élevage en extérieur :
  - le plein air intégral est autorisé selon conditions climatiques, avec présence d'abris ;
  - le zéro pâturage n'est pas toléré ;
  - l'éleveur a obligation d'alterner les cycles prairie/étable pour les animaux élevés en bâtiment. Minimum de 2 cycles annuels pour un bovin de plus de 28 mois.
- Les conditions d'élevage en intérieur :
  - la surface minimale imposée en bâtiment est fonction de la production et de la structure utilisée : 1,8x1,15m en étable entravée ; 2,5x1,2m en stabulation à logettes ; 3m<sup>2</sup>/animal en stabulation libre.
  - la surface de pâturage est au minimum de 0,3 ha de prairie par UGB. Sur l'ensemble de l'exploitation, il faut au maximum 2 UGB par ha de SFP ;
  - en stabulation libre, tous les animaux doivent pouvoir accéder à l'auge simultanément ;
  - le paillage est obligatoire, l'éclairage naturel doit être suffisant, les animaux doivent avoir accès en permanence à un système d'abreuvement et à des rations suffisantes.
- L'alimentation :
  - l'éleveur doit acheter des formules référencées chez des fournisseurs référencés.

*Points spécifiques au Label « veau fermier du Limousin » :*

- Les veaux sont exclusivement nourris au lait entier tété directement au pis de sa mère naturelle ou, à défaut, de sa mère adoptive. La tétée d'autres nourrices (tantes) peut compléter les besoins en lait du veau. Les besoins peuvent être complétés par de la poudre de lait référencée ainsi que des œufs et sucre (ce qui améliore l'engraissement).
- Au minimum 60% de la poudre doit être constituée de produit issu du lait. La quantité de poudre distribuée est limitée à 35kg de MS/animal sur toute la durée de vie de l'animal.

Les surfaces imposées aux veaux doivent être conformes à la directive 97/2/CE du 20 janvier 1997.

***Les exigences bien-être animal (BEA) spécifiques au Cahier des Charges Label Rouge « Blason Prestige » concernent essentiellement les aspects physiologiques pour les veaux (35kg de poudre de lait/veau), les aspects environnementaux (paillage obligatoire, surfaces minimales en bâtiment et en extérieur), et les aspects psychologiques (veau nourri au pis).***

### **1.3.5. Le Label Rouge / Indication Géographique Protégée (IGP) « Veau d'Aveyron et du Ségala »**

Le Label Rouge « Veau fermier Lourd élevé sous la mère et complémenté en céréales » a été créé en 1994, renforcé en 1996 par la création de l'IGP « veaux d'Aveyron et du Ségala », lui apportant ainsi une reconnaissance géographique au niveau européen.

C'est un mode de production traditionnel qui tire sa principale force de son alliance au terroir. Elle certifie une viande de qualité grâce à l'application d'un plan d'alimentation très précis. Le « veau d'Aveyron » est élevé à l'intérieur à partir du lait de sa mère au pis et d'une complémentation équilibrée.

Les principales contraintes du cahier des charges sont relatives à :

- l'origine génétique : veaux issus de vaches allaitantes de race Limousine, Blonde d'Aquitaine, Charolaise et croisement de races allaitantes ;
- les conditions d'élevage : le veaux sont logés sur paille propre, avec un éclairage naturel suffisant et dans le respect des normes de surface et de volume d'air (1,5m<sup>2</sup> à 2,5m<sup>2</sup> selon son âge). Ils peuvent rester au maximum 1 mois avec leur mère ;
- l'alimentation : Le lait constitue la base de l'alimentation du veau pendant toute la durée de son élevage, il ne doit pas être sevré. Une alimentation complémentaire à base de céréales est mise à disposition de l'animal en distribution libre dès sa naissance. Les veaux ont en permanence à leur disposition de l'eau et du foin ;
- Les traitements : la production est garantie sans hormones, sans anabolisants et sans ensilage ;

- abattage : l'animal doit être abattu entre 6 et 10 mois selon des normes de poids très précises. Un système d'identification permet de suivre le produit et de garantir la qualité tout au long de la filière.

***Les exigences BEA propres au Cahier des Charges Label Rouge/IGP « Veau d'Aveyron et du Ségala » concernent principalement les aspects physiologiques (nourri au lait de sa mère et complétement en céréales), les aspects environnementaux (zone de repos paillée, normes de surfaces minimales en bâtiment), et les aspects psychologiques (veau au premier mois avec sa mère).***

### **1.3.6. La CCP veau de boucherie (Certification de Conformité Produit)**

En France, le veau de boucherie est un bovin issu du troupeau laitier, alimenté principalement avec des lacto-remplaceurs à base de poudre de lait ou certains de ses substituts (lactosérum), et abattu à l'âge de 180 jours maximum.

Trois systèmes de production existent aujourd'hui en élevage de veaux de boucherie :

- le Distributeur Automatique de Lait (DAL) sur paille,
- le DAL sur caillebotis,

tous deux représentant ensemble 20% du parc veaux de boucherie en France,

- et l'élevage au seau sur caillebotis en case collective de 2 à 5 veaux pour la majorité du parc.

Cette production est concernée par la directive 97/2/CE du 20 janvier 1997 dont les exigences BEA ont été présentées dans *la partie 1.2.1.*

### **1.3.7. La certification Agriculture Biologique**

L'Agriculture Biologique constitue un mode de production trouvant son originalité dans le recours à des pratiques culturales et d'élevage soucieuses du respect des équilibres naturels (protection de l'environnement et respect du bien-être des animaux) mais ne certifie pas des qualités organoleptiques ou nutritionnelles supérieures.

Le cahier des charges Agriculture Biologique en production bovine concerne les élevages laitiers et allaitants, et suit le « CC-REPAB-F » (règlement CEE n° 2092/91).

Les exigences du cahier des charges sont les suivantes :

- L'origine génétique :
  - la constitution et le renouvellement du troupeau doivent se faire à partir d'élevages en Agriculture Biologique.
- Les conditions d'élevage en extérieur :
  - le chargement doit être calculé pour éviter l'érosion et le surpâturage : 2 UGB/ha pour les élevages laitiers et 2 à 5 animaux/ha pour les élevages allaitants selon l'âge des animaux (*Cf annexe 2*);
  - le zéro-pâturage et le plein air intégral sans abri naturel ou artificiel sont interdits.
- Les conditions d'élevage en intérieur :
  - il est interdit de maintenir les animaux attachés, sauf dérogation qui impose toutefois l'accès au moins deux fois par semaine à des pâturages, des parcours extérieurs ou des aires d'exercice ;
  - l'étable entravée sera interdite à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;
  - des surfaces minimales de logement sont à suivre : 1,5m<sup>2</sup> à 5m<sup>2</sup>/animal pour les bovins viande selon leur âge, 6 m<sup>2</sup>/animal pour les vaches laitières ;
  - le bâtiment doit disposer d'une aération et d'un éclairage naturels abondants, d'un accès à l'alimentation et à la distribution d'eau ;
  - l'aire de repos/aire de couchage, constituée de paille ou de matériaux naturels adaptés, doit être maintenue propre et sèche ;
  - le caillebotis est autorisé sur un maximum d'un quart de la surface totale ;
  - les animaux doivent pouvoir accéder aux pâturages, à une aire d'exercice en plein air ou à un parcours extérieur qui peuvent être partiellement couverts.
- L'alimentation :
  - les animaux d'élevage doivent être nourris avec des aliments issus de l'agriculture biologique, conformes au cahier des charges : les OGM, les farines animales, les acides aminés de synthèse et les facteurs de croissance sont interdits ;

- Les traitements :
  - la lutte contre les maladies est basée sur la prévention, et les traitements allopathiques ne peuvent être utilisés plus de 2 fois par an et par animal ;
- L'abattage :
  - lors de la phase conduisant à l'abattage et au moment de l'abattage, les animaux doivent être traités de manière à réduire le stress au minimum, conformément à la réglementation générale.

*Les exigences bien-être animal (BEA) en Agriculture Biologique concernent les aspects sanitaires (minimum de traitements, propreté), les aspects environnementaux (surfaces minimales imposées en intérieur comme en extérieur, aire de repos obligatoire), les aspects comportementaux (animaux libres, en groupe et avec de la surface), et les aspects psychologiques (limiter le stress).*

La production bovine française ne présente aucune démarche qualité centrée sur le bien-être animal. Les certifications et productions retenues pour l'étude présentent quelques éléments liés au bien-être : surface, liberté, confort, effort sanitaire. Les éleveurs rencontrés ne sont pas engagés au sens strict dans des démarches axées sur le bien-être animal.

#### 1.4. La méthode d'étude

##### 1.4.1 L'échantillon et le choix des éleveurs enquêtés

Il s'agit dans cette partie non pas de justifier d'une représentativité statistique, mais bien de caractériser l'échantillon et de le positionner par rapport à la diversité dans les diverses productions et démarches qualité. Nous restons bien dans l'idée d'une étude qualitative qui ne se veut **ni représentative de l'exhaustivité des situations existantes** pour les productions concernées, **ni représentative des proportions** existantes de ces situations à l'échelle nationale. La recherche de la diversité des situations a guidé la constitution de l'échantillon.

Pour le choix des **zones géographiques** nous avons concentré nos enquêtes sur les grands bassins de productions : Grand-Ouest et Est pour les productions laitières et veaux de boucherie, Centre et Sud-Ouest pour les productions allaitantes.

L'échantillon se compose de 60 éleveurs, les enquêtes ont été réalisées par 3 personnes différentes :

- 13 enquêtes réalisées par Elsa VASSEUR
- 15 enquêtes réalisées par Claire PIERSON,
- 32 enquêtes réalisées par Marie-Anne BERTIN

Les 60 éleveurs ont été enquêtés à des périodes différentes avec des guides d'entretien très proches sans être identiques, ce qui explique qu'on n'a pas un total de 60 réponses pour toutes les questions.

Les élevages enquêtés sont présentés dans les deux tableaux ci-dessous.

**Tableau 1 : Répartition des élevages enquêtés selon les régions**

Localisation	Nord-Ouest			Nord-Est		Sud-Ouest	
	Basse-Normandie	Haute-Normandie	Bretagne et Pays de la Loire	Bourgogne	Franche-Comté	Midi-Pyrénées	Limousin
CBPE	2	4			4		
AOC Epoisse				5			
Label Rouge Blason Prestige							15
Label Rouge/ IGP veau d'Aveyron						5	
CCP veau de boucherie			13				
Agriculture Biologique		3			4		5

**Tableau 2 : Répartition des élevages enquêtés par démarche qualité et par type de production**

Démarche qualité	CBPE seule	AOC	Label Rouge	CCP	AB	Total
vaches laitières	8	5			7	20
broutards, taurillons et bœufs	1		11		4	16
veaux de boucherie				13		13
veaux fermiers			10		1	11
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>21</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>60</b>

#### 1.4.2. La méthode d'enquête et d'analyse

Pour cette étude qualitative, nous avons utilisé la méthode des études de motivation utilisée dans les domaines des sciences humaines et du marketing, et décrite par le Service Ingénierie de projets (SIM) de l'Institut de l'Elevage (Kling-Eveillard, 1998).

Cette méthode consiste à décrire et analyser les attitudes, les comportements et les connaissances des individus enquêtés.

Pour recueillir ce type d'informations, des **entretiens qualitatifs de type semi-directif** sont réalisés. L'étude est dite qualitative car on s'intéresse aux contenus et à la diversité des réponses et non à l'importance quantitative de ces dernières. L'entretien semi-directif consiste à laisser la personne enquêtée s'exprimer librement à partir de questions très ouvertes afin d'obtenir ses perceptions profondes. L'enquêteur peut intervenir au cours de l'entretien pour réorienter la discussion.

Le guide d'entretien a été établi à partir de la proposition faite au sein du groupe de travail européen, il est *en annexe 3*.

Les enquêtes se sont déroulées dans les exploitations et ont duré environ 1h30 chacune. Toutes ont été enregistrées.

Les premiers entretiens ont été retranscrits intégralement, les suivants l'ont été partiellement.

Le dépouillement des enquêtes se fait selon la méthode d'analyse de contenu, définie comme « *l'analyse des propos tenus par les personnes enquêtées par rapport aux objectifs qui ont motivé leur recueil* ».

Parallèlement à la réalisation du guide d'entretien, des grilles de dépouillement sont élaborées pour répartir et classer les informations recueillies.

Pour notre étude, les grilles de dépouillement suivent les grands thèmes abordés dans le guide d'entretien. De façon complémentaire, des fiches thématiques sont construites.

Une fois les enquêtes effectuées et leur contenu réparti dans des fiches thématiques ou des grilles synthétiques, on aborde la phase d'analyse proprement dite. Cette analyse se fait sous deux angles différents : l'analyse horizontale et l'analyse verticale.

L'analyse horizontale ou **thématique** consiste à décrire l'échantillon et les différents points de vue collectés pour chacun des thème donnés, puis à dégager les grandes tendances.

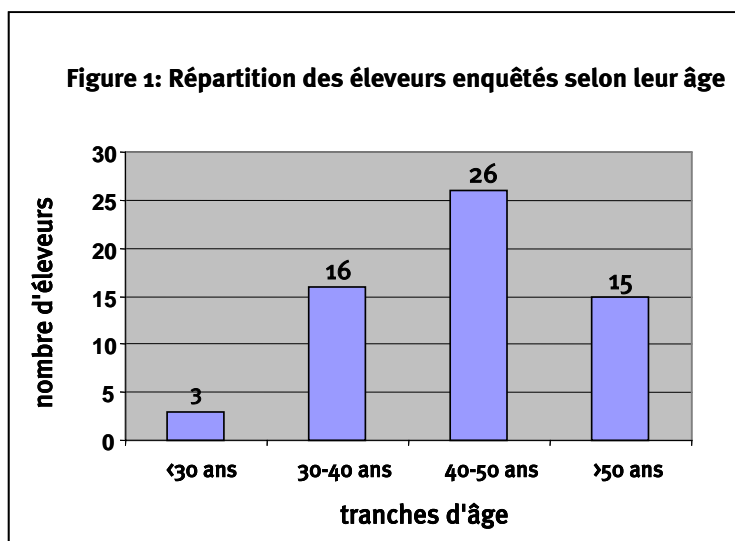
L'analyse verticale ou **typologique** consiste à chercher et comprendre les raisons de la diversité des attitudes des individus. Elle peut faire émerger des profils d'éleveurs.

## 1.5 Les caractéristiques des élevages enquêtés

Les caractéristiques des exploitations enquêtées sont récapitulées dans le tableau présenté en annexe 4.

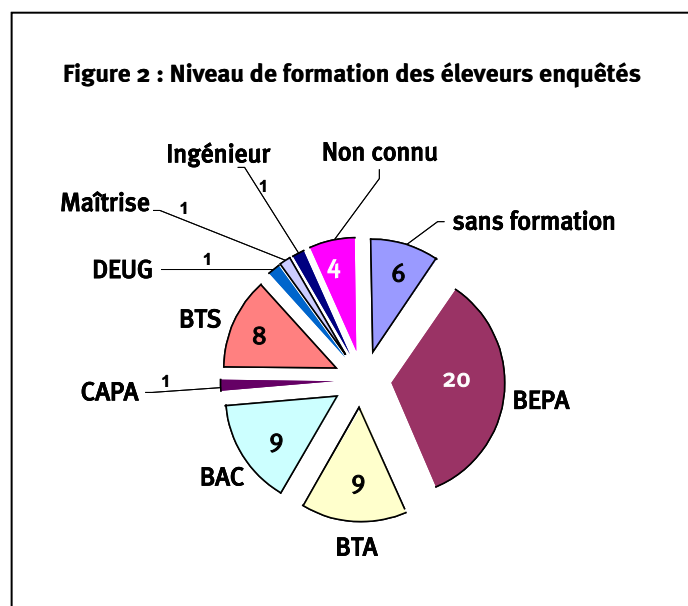
### 1.5.1. Diversité des éleveurs

Toutes les catégories d'âge sont représentées comme sur la figure 1.



Les niveaux de formation sont variables, avec une fréquence plus importante pour les formations inférieures au BAC (A level) :

- 11 éleveurs ont un niveau de formation de 2 à 5 ans après le BAC (Ingénieur, Maîtrise, BTS, DEUG),
- 9 ont le niveau BAC (général, agricole, STI, STAE ou BTA),
- 21 ont un niveau d'étude inférieur au BAC (BEPA ou CAPA)
- et 6 n'ont pas fait d'études.



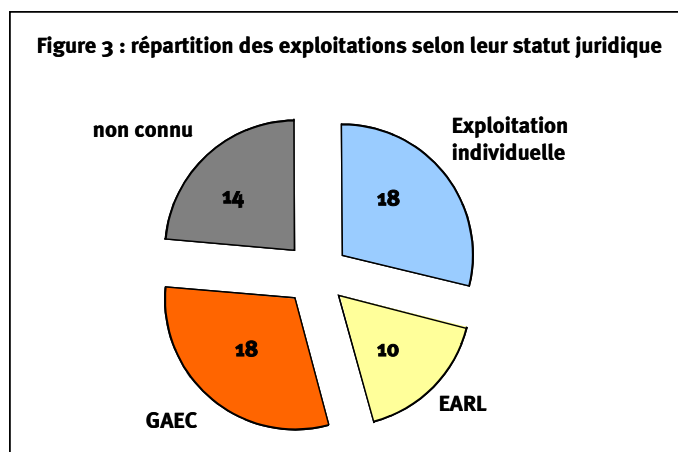
- les **éleveurs en agriculture biologique** ont en général une formation **plus élevée que la moyenne**, avec 5 éleveurs sur les 12 enquêtés qui ont une formation supérieure au BAC,
- à l'inverse les **éleveurs en Label Rouge** (Blason Prestige et Veau d'Aveyron) ont un niveau de formation de **niveau moins élevé**, avec 15 éleveurs sur 20 de niveau BAC, BTA ou BEPA.
- **Aucun éleveur engagé en CBPE n'a bénéficié d'une formation supérieure au BEPA** à l'exception d'un éleveur de taurillon de niveau BTS.

Les éleveurs sont en grande majorité d'origine agricole (53 éleveurs sur les 56 qui se sont exprimé sur la question).

## 1.5.2. Diversité des exploitations

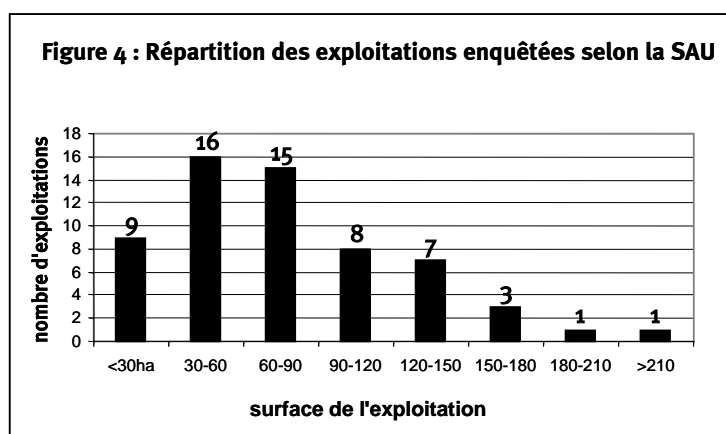
### Statut juridique

La forme juridique de l'exploitation est souvent sociétaire : GAEC (18) et EARL (10) notamment. On note également une part importante d'exploitations individuelles (17). Les non-réponses concernent principalement les éleveurs laitiers en certification bio, auxquels la question n'a pas été posée.



### Taille de la SAU (surface agricole utile)

La taille des exploitations va de 8ha pour un éleveur de veaux de boucherie à 216 ha pour un éleveur de taurillons, avec une moyenne à 83 ha pour l'ensemble des élevages rencontrés.



La taille de la SAU dépend principalement du type de production.

On remarque une majorité d'exploitations de **grande taille pour la production de taurillons**, des exploitations de **taille moyenne pour la production de brouillards**, et des exploitations de **petite taille pour les élevages de veaux** (veaux fermiers du Limousin, veaux d'Aveyron, veaux de boucherie).

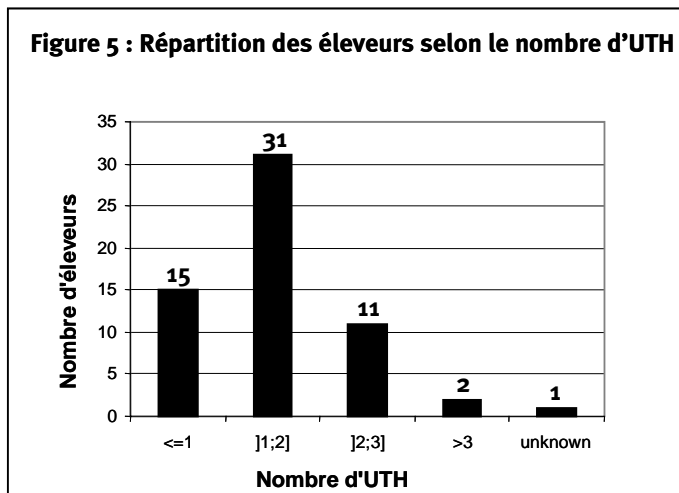
La corrélation entre type de production et taille de l'exploitation s'explique en partie par le fait que la surface est un critère intervenant sur le choix de la production. Ce critère est déterminant pour les éleveurs de veaux :

- pour les veaux fermiers et les veaux sous la mère, cette production est avantageuse pour les petites exploitations familiales puisque les cycles de production sont courts. Elle permet également d'augmenter le chargement en vaches mères pour accroître le nombre d'animaux produits sur l'exploitation et par conséquent optimiser le revenu.
- pour les veaux de boucherie, c'est une production hors sol qui ne nécessite pas de surface pour s'installer, ni d'achat de quotas.
- pour les productions laitières, la taille moyenne des exploitations enquêtées se situe aux environs de 80 ha.

Cependant pour les éleveurs en AOC Epoisse, les surfaces sont nettement supérieures, entre 150 et 190 ha. Ceci se justifie par les exigences du cahier des charges qui impose 20 ares par vache au pâturage.

### Nombre d'UTH (unité de travail humain)

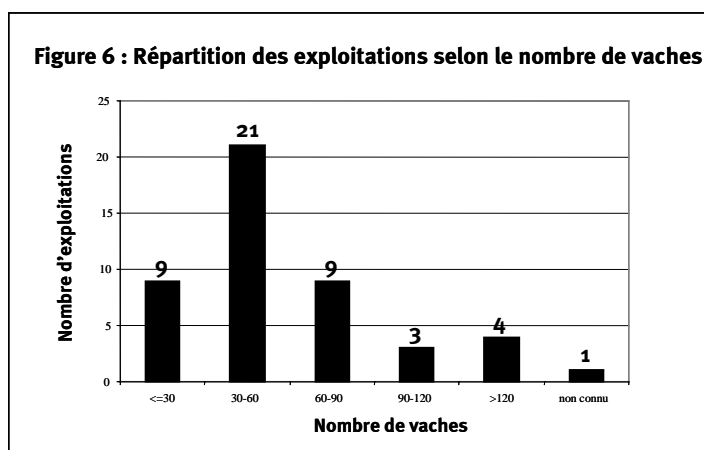
Le nombre d'UTH travaillant sur l'exploitation varie de 0,5 à 6 avec en majorité 1 à 3 UTH pour 56 exploitations. La main d'œuvre est principalement familiale (19 éleveurs sur 30 qui ont répondu), puis familiale et salariale ou associés (5 éleveurs) et quelquefois seulement salariale ou associés (6 éleveurs). On notera la tendance en certification biologique à s'installer entre associés partageant les mêmes convictions sur le métier d'agriculteur.



### Taille des cheptels

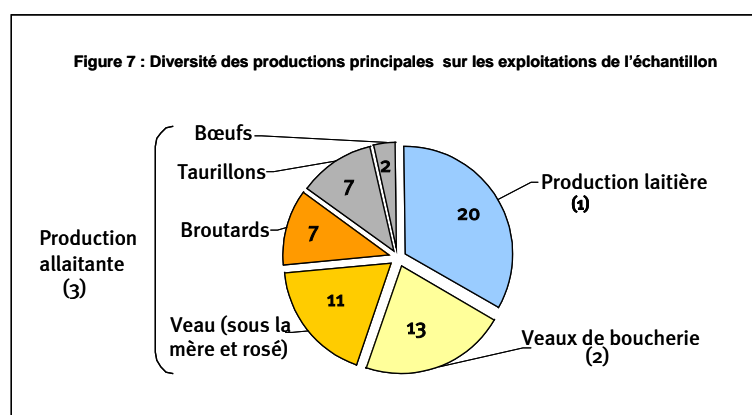
Pour les 47 exploitations enquêtées (hors élevages de veaux de boucherie), on note une majorité de troupeaux de 30 à 60 vaches, avec un maximum à 170 vaches pour un naisseur-engraisseur de taurillons et un minimum de 13 vaches pour un éleveur de bœufs.

La taille des cheptels en production laitière ne dépasse pas 70 vaches pour l'ensemble de l'échantillon. A l'inverse, c'est en production de taurillons qu'on recense en général le plus de vaches mères.



### 1.5.3. Diversité des productions

L'échantillon est composé de 20 éleveurs laitiers, 13 éleveurs de veaux de boucherie et 27 éleveurs de bovins allaitants dont les productions sont précisées ci-dessous :



#### (1) La production laitière

Au total, **20 élevages laitiers** ont été enquêtés. Le nombre de vaches est en moyenne de 40 vaches et varie peu entre les différentes productions : on dénombre 12 élevages entre 30 et 60 vaches, avec un maximum de 70 et un minimum de 28 vaches. Cela correspond bien au profil des éleveurs laitiers français en général. Le quota laitier moyen est de 236 000 litres avec un maximum 430 000 et un minimum de 110 000 litres.

Concernant les types de bâtiments, les éleveurs enquêtés sont en majorité équipés d'une stabulation libre (9) ou d'une étable entravée (7). 4 éleveurs sont en stabulation à logettes paillées.

Concernant la filière laitière, 3 catégories d'éleveurs ont été étudiées, elles se différencient par leur démarche et par leur localisation :

- 7 éleveurs en **production laitière de plaine**, avec parmi eux 4 éleveurs adhérant à la CBPE et 3 éleveurs en certification Biologique ;
- 8 éleveurs en **production laitière de moyenne montagne**, parmi eux 4 éleveurs en CBPE (et AOC Comté), et 4 éleveurs en certification Bio ;
- 5 éleveurs en AOC Epoisse : cette démarche a été retenue pour la particularité du cahier des charges imposant un minimum de 20 ares par vache au pâturage.

### ***(2) La production de veaux de boucherie***

Concernant la **filière veaux de boucherie**, l'échantillon est composé de **13 éleveurs** et peut être caractérisé, selon la spécialisation et la nature de la production complémentaire, en 4 types :

- orientation **veau spécialisé** (5 élevages) ;
- orientation **polyculture-élevage** (3 élevages) ;
- orientation **lait** (2 élevages) ;
- orientation **hors sol** (3 élevages), telle que atelier de poules pondeuses ou de poulets de chair.

La moyenne du nombre de places par atelier est de 394 places. Seulement 4 exploitations de l'échantillon ont une taille d'atelier inférieure à 300 places et 5 supérieure à 500 (le maximum étant 866 places, le minimum de 140 places).

Les systèmes de production des ateliers de veaux de boucherie rencontrés sont en majorité en DAL (Distributeur Automatique de Lait) sur paille ou caillebotis (9 éleveurs sur 13) et/ou en case de 4 ou 5 places (5 éleveurs sur 13).

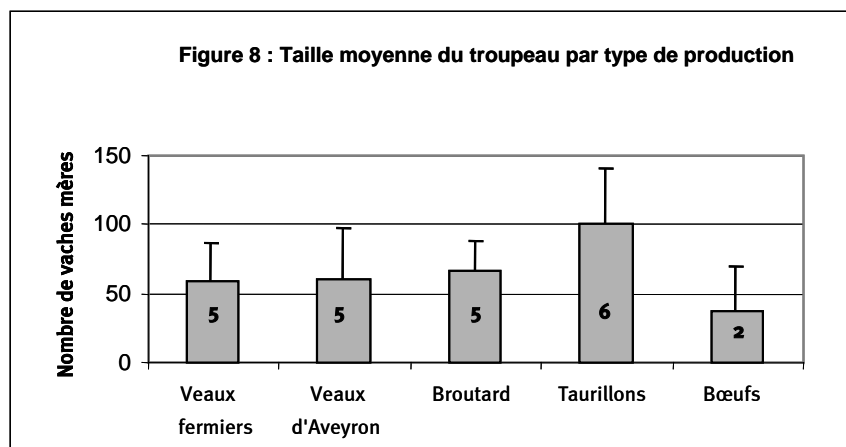
Les élevages enquêtés sont tous en démarche CCP Veau de boucherie, ce qui est le cas de la quasi totalité des éleveurs de veaux de boucherie français.

### ***(3) Les productions issues d'un troupeau allaitant***

Un troupeau allaitant se compose de vaches élevées sur l'exploitation et dont les veaux peuvent être commercialisés sous diverses formes :

- **Le veau sous la mère** (veaux fermiers et veaux d'Aveyron) : le veau est séparé de sa mère et élevé en intérieur jusqu'à l'âge de 4 à 6 mois environ (jusqu'à 10 mois pour le veau d'Aveyron). Il tète 2 fois par jour directement au pis de sa mère naturelle ou adoptive, et peut être complété par du lait en poudre ou par une ration à base de céréales selon les modalités du cahier des charges. Les vaches sont généralement élevées en extérieur et rentrées l'hiver en étable ou en stabulation.
- **Le broutard** (éleveurs naisseurs) : l'animal mâle ou femelle né sur l'exploitation est élevé avec sa mère (mâles non castrés) jusqu'à l'âge de 7 à 14 mois. (cette « viande maigre » n'est pas labellisée en Label Rouge Blason prestige). L'animal sort ensuite de l'exploitation pour être engraisé en France ou le plus souvent à l'étranger. Les éleveurs disposent généralement d'une stabulation pour abriter les mères et les veaux pendant l'hiver pour les vêlages de fin d'année.
- **Le taurillon** (éleveurs naisseurs-engraisseurs) : l'animal, acheté ou né sur l'exploitation, est élevé comme un broutard jusqu'à 7 à 10 mois, est ensuite engraisé jusqu'à l'âge de 16-20 mois pour un taurillon « junior » (moins de 18 mois pour le Label Rouge Blason Prestige), et 20-24 mois pour un taurillon « lourd ». Les éleveurs sont équipés d'un bâtiment d'engraissement (souvent de type mono pente) ou au moins de cases d'engraissement en stabulation libre. Ceci s'accompagne généralement d'une production de génisses pour la viande (moins de 28 mois pour les Label Rouge Blason Prestige) ou de génisses de reproduction.
- **Le bœuf** : l'animal (castré) est élevé en général à l'herbe jusqu'à l'âge de 3 ans environ. Les animaux, vaches mères et/ou bœufs, peuvent être rentrés l'hiver en stabulation.

Les tailles de troupeaux se répartissent dans les productions de la manière suivante :



Les éleveurs naisseurs-engraisseurs de taurillons disposent en général d'un troupeau plus important. La taille moyenne du troupeau dans les autres productions se situe aux alentours de 60 vaches. Le faible nombre d'éleveurs de bœufs enquêtés ne permet pas de tirer une approximation valable de la taille des troupeaux (1 éleveur de 13 vaches et un éleveur de 60 vaches).

La quasi totalité des éleveurs enquêtés est équipée d'une stabulation libre paillée, avec ou sans une aire d'exercice (couverte ou non), des box à vêlages ou des box à taureaux. Près de la moitié des éleveurs utilisent une étable entravée. Ce bâtiment est le plus souvent destiné à abriter les animaux pendant l'hiver, ce qui est aussi vrai pour la stabulation. Deux éleveurs sont équipés d'un système de stabulation semi-libre dans lequel les animaux peuvent être attachés ou détachés dans la stabulation. Les éleveurs sont équipés d'un système d'alimentation avec râteliers ou à cornadis auto-bloquants.

Les productions de veaux sous la mère type « veau d'Aveyron » ou « veau fermier du Limousin » sont réglementées par la Directive 97/2/CE citée précédemment qui impose un élevage en cases collectives avec entre 1,5m<sup>2</sup> et 1,8m<sup>2</sup>/veau selon le poids du veau. Les productions de broutards et de taurillons privilégient l'élevage en plein air même l'hiver pour des catégories d'animaux bien particulières :

- les génisses à saillir,
- les vaches qui vêlent tardivement en hiver.

Le plein air hivernal est pratiqué dans quelques exploitations sur un petit effectif de vaches pour entretenir les champs.

#### 1.5.4. Autres productions à côté des bovins

La production de bovins est souvent la production principale sur une exploitation qui présente diverses activités.

**Près de la moitié des éleveurs enquêtés (28 sur les 60) ont une production animale ou végétale supplémentaire sur leur exploitation.**

On trouve une forte tendance à produire des céréales chez les éleveurs laitiers et les éleveurs de veaux de boucherie, céréales transformées ou pas sur l'exploitation, jusqu'à 130 ha de céréales produites pour une exploitation en AOC Epoisse (ce sont les principales exploitations grandes productrices de céréales dans notre échantillon).

Les autres productions sont très diverses :

- Production de viande bovine maigre ou finie : veaux de boucherie, broutards, taurillons ou bœufs ;
- Production de moutons, de volailles, de porcs, de lapins, ruches ;
- Production laitière ou fromagère ;
- Cultures légumières ;
- Arboriculture (pommiers, vignes, noyers) ;
- Activité de gîte d'accueil.

On notera que l'éleveur qui a une production de porcs se dit naisseur-engraisseur de porcs avant tout et considère son élevage de bovins issus du troupeau allaitant comme une production secondaire.

### 1.5.5. Représentativité de l'échantillon

Les élevages enquêtés présentent une bonne diversité inter-productions (production laitière, production issue d'un troupeau allaitant, production veau de boucherie) mais également intra-production (veaux sous la mère, brouillards, taurillons, bœufs). Les caractéristiques des exploitations (statut juridique, taille, UTH) et des éleveurs (âge, niveau de formation) sont très hétérogènes au sein de chaque production. L'échantillon a été construit de façon à permettre l'étude de démarches qualité très spécifiques mais variées. De ce fait, l'échantillon présente une diversité significative vis à vis de celle de la production bovine en France.

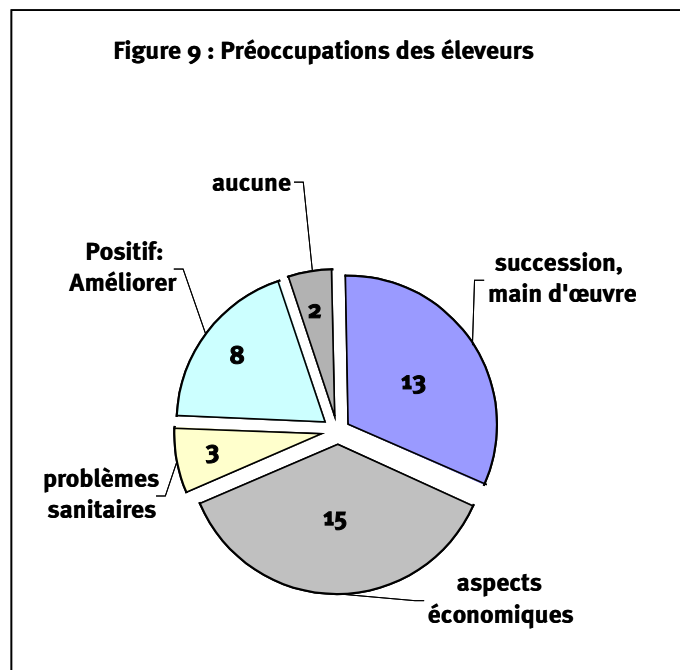
L'analyse des enquêtes et la formulation des conclusions devront cependant être relativisées compte tenu de la taille limitée de l'échantillon.

## 2 - Les points de vue des éleveurs sur leur métier, le bien être animal et les démarches qualité

### 2.1. Principales préoccupations et priorités des éleveurs sur l'exploitation

#### 2.1.1. Des préoccupations diverses des éleveurs

Nous avons posé à 32 éleveurs la question « *Quelles sont vos préoccupations actuelles par rapport à votre exploitation ?* ». Les réponses spontanées ont été regroupées par thèmes présentés dans le graphique ci-dessous :



La majorité des éleveurs (31) expriment des préoccupations négatives, liés à des problèmes ponctuels ou récurrents rencontrés sur l'exploitation.

- 15 éleveurs évoquent des **problèmes financiers** consécutifs à la baisse des cours et à la baisse des primes, à la mise aux normes. Les éleveurs laitiers tout particulièrement s'inquiètent de la nouvelle baisse de prix du lait annoncée pour l'année 2006.
- 13 éleveurs se plaignent également d'un **manque de main-d'œuvre** à court terme ou d'une **absence de successeur**.
- Quelques-uns (3) rencontrent des **problèmes sanitaires ponctuels** sur l'exploitation (cheptel non indemne à l'IBR ou à la paratuberculose, gripes, diarrhées).
- Tous n'abordent pas la question de manière négative : 8 d'entre eux s'expriment sur les **améliorations qu'ils souhaiteraient apporter sur leur exploitation**. On retrouve dans cette catégorie la majorité des éleveurs Bio en recherche d'autonomie totale par l'autosuffisance alimentaire du cheptel, et les éleveurs de brouillards orientés vers la reproduction qui cherchent en permanence à améliorer les performances génétiques du troupeau.

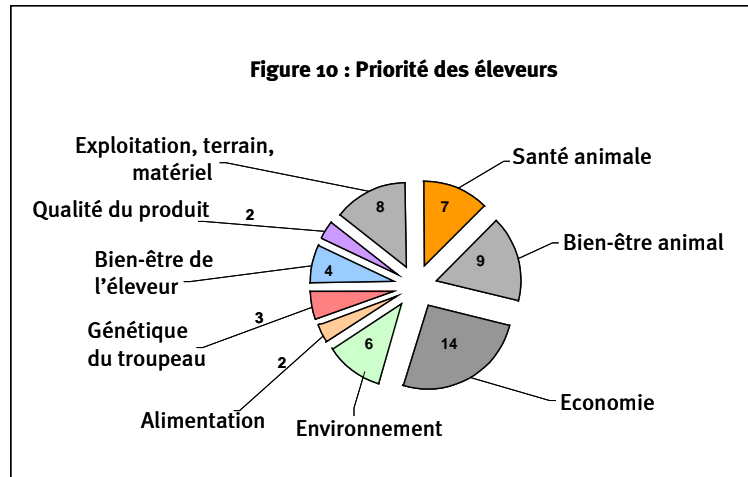
### 2.1.2. Les animaux, leur bien-être et leur santé parmi les principales priorités des éleveurs

Nous avons questionné 24 éleveurs de deux façons différentes sur leurs priorités :

- Dans un premier temps la **question ouverte** : « Quelles sont vos priorités sur l'exploitation ? » a été posée et nous avons recueilli leurs réponses spontanées.
- Ensuite, une **question fermée** a été proposée sous la forme d'un tableau présenté en partie 2.1.2.2.

#### 2.1.2.1 Questionnement ouvert

Les réponses spontanées obtenues par le questionnement ouvert ont été regroupées par thèmes. Chaque éleveur a pu s'exprimer sur plusieurs thèmes. Les réponses se répartissent de la façon suivante selon leur fréquence de citation :



- **L'économie** est citée par la moitié des éleveurs questionnés (14). Ils sont soucieux de bien valoriser leur production et pour certains de bien gérer leurs primes.
- Les thèmes **bien-être animal** (9 éleveurs), **fonctionnalité globale de l'exploitation** (8) et **santé animale** (9) sont aussi souvent cités. Le bon fonctionnement de l'exploitation en dépend : les éleveurs sont attentifs à la tenue des bâtiments et du matériel, à l'entretien des terrains et à la polyvalence des associés pour les diverses tâches dans le cadre des GAEC.
- 6 éleveurs sont très sensibles à **l'environnement**, c'est une notion qui n'est pas souvent abordée de façon directe mais suggérée dans le discours.
- Pour 4 éleveurs, il est essentiel de trouver une satisfaction dans son travail pour **son propre bien-être** : « *Il faut prendre le temps de vivre* »

Les thèmes les moins cités se rapportent à :

- **L'amélioration génétique du troupeau** : on remarquera que les éleveurs de reproducteurs sont très soucieux de cet aspect.
- La **qualité de produit** et **l'alimentation** des animaux sont abordés par divers éleveurs et ne sont pas relatifs à une production en particulier.

#### 2.1.2.2. Questionnement fermé

Par le questionnement fermé, 5 thèmes sont abordés.

Les éleveurs avaient pour consigne de cocher pour chaque thème la case correspondant à l'importance qu'ils y accordaient. La grille à remplir par les éleveurs est présentée ci-dessous. Les réponses obtenues pour chaque thème sont précisées entre parenthèse en gras :

**Tableau 3 : réponses des éleveurs au questionnaire fermé.**

<b>Santé animale</b>				
Très important (19)	Important (5)	Neutre (-)	Pas important (-)	Vraiment pas important (-)
<b>Bien-être animal</b>				
Très important (14)	Important (9)	Neutre (1)	Pas important (-)	Vraiment pas important (-)
<b>Economie</b>				
Très important (2)	Important (16)	Neutre (6)	Pas important (-)	Vraiment pas important (-)
<b>Environnement</b>				
Très important (4)	Important (18)	Neutre (1)	Pas important (1)	Vraiment pas important (-)
<b>Alimentation animale</b>				
Très important (12)	Important (12)	Neutre (-)	Pas important (-)	Vraiment pas important (-)

- La case « **Vraiment pas important** » n'est pas cochée par les éleveurs et seulement 1 éleveur cochera la case « **Pas important** » sur le thème de l'environnement.

- **Le thème de l'économie n'est pas souvent citée comme la priorité** de l'exploitation : 2 éleveurs seulement la classeront en « **Très important** » et 6 éleveurs cocheront « **Neutre** ». Nous rappellerons que par le questionnement ouvert, l'économie était spontanément le thème le plus souvent évoqué (la moitié des éleveurs enquêtés).

- Le thème concernant **le bon fonctionnement de l'exploitation est absent** du questionnement fermé alors qu'il constitue l'une des priorités exprimées par les éleveurs sur la question ouverte.

- A l'inverse, le thème de **l'alimentation animale** est ici proposé alors qu'il n'est que peu évoqué en réponse à la question ouverte.

- De la même manière que par la question ouverte, la **santé et le bien-être animal sont souvent évoqués** par les éleveurs.

Nous n'obtenons pas la même « **qualité de réponse** » avec les 2 types de questionnement. Le questionnement ouvert offre des réponses plus riches par leur diversité que le questionnement fermé. De plus, par le questionnement fermé, les éleveurs estiment accorder moins d'importance aux conditions financières qu'au bien-être ou à la santé de l'animal, alors qu'il est évident par la question ouverte que la **notion de rentabilité**, évoquée spontanément par les éleveurs, **est le moteur essentiel sous-jacent** qui les guide dans leur choix pour la conduite de l'élevage.

Ces réponses sont dans tous les cas à relativiser aux conditions de l'enquête qui ont pu influencer les éleveurs vers une réponse socialement plus acceptable que sur leurs réelles priorités.

## **2.2. Le métier**

### **2.2.1. Un métier le plus souvent choisi par goût et dans une continuité familiale**

47 éleveurs ont répondu à une question ouverte sur le choix de leur métier.

Chaque éleveur a formulé plusieurs réponses à la question « **Pourquoi avez-vous choisi ce métier ?** » :

- les 3/4 ont répondu avoir choisi le métier par **goût** (35) : « *Paysan, c'est une activité très épanouissante : on peut développer des choses qui touchent à l'action, la réflexion et le ressenti. On développe les 3 pôles nécessaires à l'équilibre humain, c'est-à-dire la tête, les membres et le cœur.* ».

- Une part importante d'entre eux (26) admettent avoir été influencés par la **pression familiale** et **l'opportunité** qui s'offrait à eux de reprendre ou d'intégrer la ferme parentale : « *...non si mes parents ne l'avaient pas fait, je l'aurais pas fait.* ».

Certains même par **passion du métier** : « *Quand vous avez quelque chose dans la peau, ça vous tient, quoi.* ».

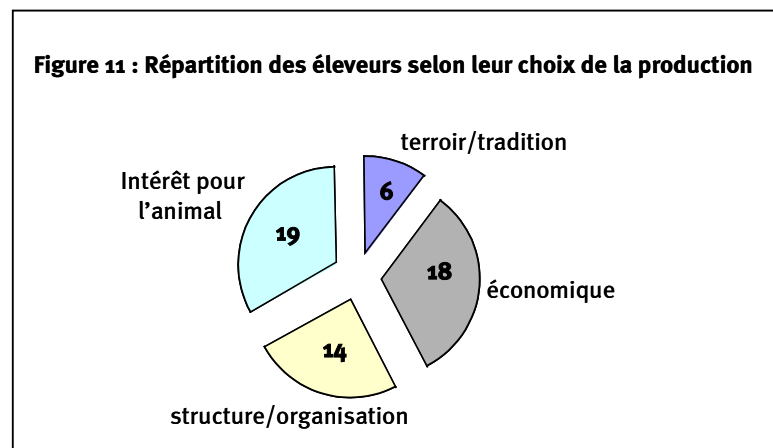
- 20 d'entre eux l'ont choisi parce qu'ils avaient la connaissance du métier : « **j'ai baigné dedans** » (20).

- 8 éleveurs disent avoir choisi par **passion de l'animal** (8) : « *faire naître les animaux, c'est mon métier* ».
- 5 éleveurs ont davantage choisi un **cadre de vie** : « *je suis un terrien, j'aime bien et la nature et le travail dans la nature* ».
- Quelques-uns (4), **licenciés d'un travail salarié ou contraints de revenir sur l'exploitation** à la suite du décès d'un parent, estiment ne pas avoir eu véritablement le choix : « *Ca aurait pas dû être mon premier métier. J'ai souvent envisagé de changer si vous voulez bon, bon ben* ».
- Une minorité (2) disent avoir choisi ce métier pour être **indépendants** : « *l'avantage du métier d'agriculteur, c'est d'être son propre patron* ».

Les réponses collectées sont globalement indépendantes du type de production ou du type de démarche dans laquelle l'éleveur est engagé, à l'exception de la certification Bio où la majorité des éleveurs disent avoir choisi une passion ou une façon de vivre plus qu'un métier.

### 2.2.2. Un choix de production justifié par l'intérêt pour l'animal et un revenu satisfaisant

45 éleveurs ont répondu à la question « **Pourquoi avez-vous choisi cette production ?** ». Chaque éleveur a pu formuler plusieurs réponses à cette question.

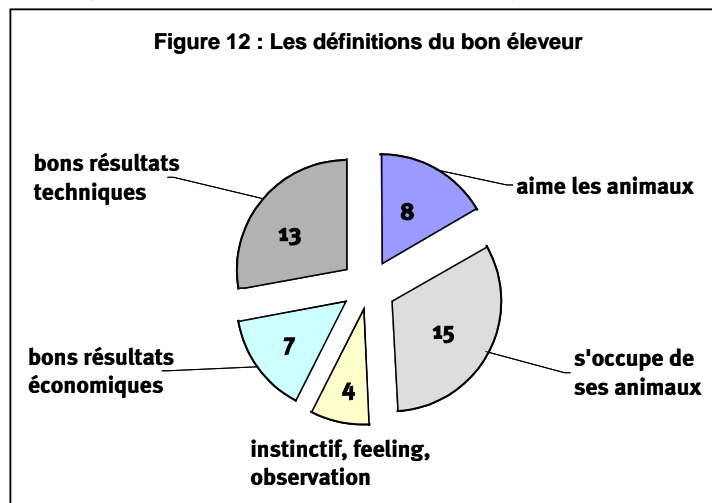


- A l'exception une nouvelle fois des éleveurs Bio, pour qui le système de production semble avoir été mûrement réfléchi, une partie importante des éleveurs (10) admettent avoir souhaité continuer de **produire comme le faisaient leurs parents**.
- 19 éleveurs y trouvent une satisfaction à **travailler avec l'animal** « *Ce qui est plaisant, c'est d'avoir quelque chose de vivant en face de nous* ».
- 18 éleveurs y trouvent une **satisfaction financière** :
  - Les éleveurs de veaux (fermiers, d'Aveyron, de boucherie) apprécient les cycles de production courts qui permettent de dégager un revenu qui s'apparente à un salaire régulier étalé sur l'année.
  - Quelques éleveurs de broutards très portés sur la reproduction augmentent la valeur ajoutée en améliorant les performances génétiques des animaux et en vendant des reproducteurs.
- Certains éleveurs (14) choisissent une production car elle est adaptée à la structure de leur exploitation : parmi eux on retrouve 11 éleveurs de veaux qui soulignent les **avantages structurels** de la production de veaux hors sol pour leur exploitation de taille modeste limitée en surface herbagère.
- Pour les éleveurs de veaux fermiers et de veaux d'Aveyron (6), on trouve les notions de **tradition** et d'appartenance au terroir souvent très fortes car transmises par les parents.
- Dans le cas des éleveurs Bio, les productions ont été choisies pour leur **compatibilité avec la vie de famille** et les **débouchés des produits** sur le marché.

Les motivations des éleveurs dans le choix de la production dépendent donc principalement de la production en place au moment de leur installation. Ils choisissent de la maintenir, soit par tradition familiale, soit parce qu'ils y trouvent une satisfaction : bonne rémunération, apprécient le travail avec l'animal, avantages structurels.

### 2.2.3. Le bon éleveur défini surtout par son goût pour l'animal et ses résultats techniques

Lorsqu'on pose la question « *Qu'est ce qu'un bon éleveur selon vous ?* » à 32 éleveurs, la réponse obtenue n'évoque pas toujours la relation avec l'animal. Chaque éleveur a pu formuler plusieurs réponses.



- Pour les deux tiers des éleveurs (27), le « bon éleveur » **aime** ses animaux (8) et **s'en occupe bien** (15) : « *C'est celui qui a vraiment le sens animalier* ». Il est aussi **observateur** et **instinctif** (4) : « *quelqu'un qui a oublié un peu ses cours, qui privilégie son rapport avec l'animal, qui est à l'écoute de ce qui se passe dans son troupeau, dans son étable* ».
- Pour 13 éleveurs, un « bon éleveur » est un éleveur qui a de **bons résultats techniques** : « *c'est celui qui sait faire de bons produits* », « *celui qui a de bonnes techniques d'alimentation, de soins, de notation des performances* ».
- Pour d'autres c'est un éleveur qui dégage de **bons résultats économiques** (7), qui « *vit de son métier* », « *qui n'est pas là que pour toucher des primes* », « *qui sait tirer un revenu de ses bêtes* ».

De manière plus générale, le bon éleveur « *c'est celui qui impose le respect,...qui donne envie* ».

### 2.2.4. Des relations diverses avec l'animal, de l'affectif à une relative instrumentalisation

55 éleveurs se sont exprimés sur cette question. Chaque éleveur a pu donner plusieurs réponses sur cette question.

Les éleveurs peuvent développer des relations différentes avec les animaux.

- La plupart (39) se lie d'une **affection plus ou moins étroite** et pouvant aller jusqu'au profond **attachement qui s'apparente presque à une relation familiale** « *si vous avez des enfants vous voulez qu'ils s'épanouissent ?..bon ben les bêtes c'est pareil, enfin je pense hein* ». Pour la majorité cependant, cela reste une **relation saine de travail** où l'éleveur aime s'occuper de ses bêtes, être en contact avec elles, les caresser : « *je leur parle comme à des humains, je les caresse aussi* ». C'est une relation de confiance entre l'animal et l'éleveur : « *mes bêtes me connaissent, quand je viens dans les champs elles s'approchent* ».
- L'attachement aux animaux ne se traduit **pas systématiquement par le besoin d'être en contact physique** avec l'animal. Pour les éleveurs Bio en particulier, c'est plutôt une relation distante d'observation, d'attention, **respectueuse de l'animal et de son espace**.
- Concernant les éleveurs laitiers, la traite bi-quotidienne est un élément déterminant dans cette relation car elle **impose aux éleveurs d'instaurer un climat de confiance permanent** avec leurs animaux.

Ainsi, les **liens de proximité** développés avec l'animal sont indispensables si l'éleveur veut rendre son travail plus agréable et plus sûr d'une part, et pour une meilleure rentabilité d'autre part : « *une vache en bonne santé, pas stressée, te rapporte* ».

- L'animal prend quelquefois le **statut d'« outil de production »**, où les éleveurs (7) parlent de « *produits* » pour évoquer leurs animaux. Ce terme n'a été entendu que pour les productions de taurillons, de broutards, et de veaux fermiers, mais cela peut-être un hasard.
  - Pour les éleveurs de veaux sous la mère (veaux fermiers et veau d'Aveyron) **la relation est très rythmée par le « train-train habituel »** imposé par les têtées bi-quotidiennes à heures fixes (vaches rentrées 2 fois par jour pour la tétée). Les éleveurs ne développent globalement pas de forts liens affectifs, mais sont tout de même soucieux de faire le nécessaire pour la santé de leurs animaux (soigner, pailler, minimiser les problèmes de blessures et de maladies) par une surveillance régulière parfois contraignante.
  - Concernant la production de veaux de boucherie, tous les éleveurs s'accordent sur le fait que « *le statut du veau a changé* » avec l'instauration des cases collectives. Le veau « *n'est plus une machine à viande* » ou encore « *avant c'était surtout un gagne pain* ». **L'animal est passé du statut d'« outil de production » au statut d'« animal de production »**.

On notera que l'affection qu'un éleveur porte à l'animal n'est pas forcément liée à l'intérêt qu'il porte au bien-être, ni au fait qu'il soit prêt à faire des efforts pour améliorer ce dernier.

La relation peut donc être de nature différente :

- **une relation affective** où l'animal est considéré comme domestique voire familial, et le contact physique entre l'éleveur et l'animal y est omniprésent ;
- **une relation de respect** : « *Il faut installer une juste relation entre l'animal et l'éleveur, pour son profit et en échange on a des devoirs, on n'a pas que du pouvoir* » ;
- **une relation instrumentalisée, centrée sur la performance des animaux**, où l'animal est perçu comme l'« *outil de production* » qui sert à « *gagner sa vie* » : « *je n'entretiens pas de relation, ça rentre, j'engraisse et ça ressort* ».

On notera que la traite bi-quotidienne des vaches laitières et la tétée des veaux élevés sous la mère (veaux fermiers et veaux d'Aveyron) imposent à l'éleveur une **proximité physique** avec l'animal, celle-ci **pouvant évoluer vers une relation affective** (pour la plupart des éleveurs laitiers) **comme vers une recherche de performance** relativement instrumentalisée (pour la plupart des éleveurs de veaux sous la mère).

## ***2.3 Le bien-être animal***

### **2.3.1. Le bien-être animal principalement défini par l'absence de faim et de soif et la santé des animaux**

Nous avons questionné 24 éleveurs de 2 façons différentes sur leur définition du bien-être animal :

- dans un premier temps, la **question ouverte** : « *comment définiriez-vous le bien-être animal ?* » a été posée et nous avons recueilli leurs réponses spontanées ;
- ensuite, une **question fermée** a été proposée sous la forme présentée en partie 2.3.1.2.

#### ***2.3.1.1 Questionnement ouvert***

A la question « *comment définiriez-vous le bien-être animal ?* », les réponses des éleveurs (chaque éleveur pouvant donner plusieurs réponses) parcourent l'ensemble des règles instaurées dans la Directive 98/58/CE du Conseil sur la protection des animaux dans les élevages, elle-même directement inspirée des "Cinq libertés" adoptées par l'organisme gouvernemental britannique faisant référence en la matière, le "Farm Animal Welfare Council" :

- **Les aspects physiologiques : nourriture et eau *ad libitum*.**

Assurer les fonctions vitales de l'animal est essentiel, cela fait très souvent partie de la définition que les éleveurs donnent du bien-être animal. C'est généralement le premier point abordé par les éleveurs (14 éleveurs) quelles que soient leurs productions ou leurs certifications, mais ce n'est pas le plus fréquemment cité.

- **Les aspects environnementaux : confort et liberté**

19 éleveurs sur les 24 interrogés évoquent 2 aspects :

- les bonnes conditions de logement en intérieur (des bâtiments adaptés, bien aérés, bonne litière),
- les bonnes conditions de logement en extérieur : « *élevés en liberté dans la nature* ».

De manière plus générale, c'est « *l'accommoder au maximum pour toute sa vie* ».

Les éleveurs Bio mettent particulièrement l'accent sur l'importance des conditions naturelles : « *Il faut se rapprocher au maximum des conditions naturelles de vie* ».

- **Les aspects sanitaires**

Les éleveurs (14) citent des animaux propres, en bonne santé, dans un bon état général et subissant le moins de souffrances possibles.

- **Les aspects comportementaux**

Cet aspect n'est pas abordé par les éleveurs avec des productions hors sol. Pour les autres (7), le bien-être exclut toutes contraintes de concurrence pour manger, pour se reposer, et l'animal doit bénéficier de suffisamment d'espace pour se déplacer.

- **Les aspects psychologiques** (bonne relation avec l'éleveur, absence de stress)

Le bien-être c'est également un animal qui n'est pas stressé (9 éleveurs). Il faut pour cela :

- « *qu'elles se sentent chez elles* », « *dans un environnement familial* » d'après les éleveurs de taurillons ;
- « *un rapport de proximité suffisant entre la mère et le veau* » pour les éleveurs de veaux sous la mère ;
- une bonne relation entre l'animal et l'éleveur qui ne doit « *pas maltraiter* » les animaux.

Il est difficile d'isoler une production ou une démarche pour laquelle les critères de bien-être s'exprimeraient différemment. A l'exclusion des productions de veaux qui n'abordent pas les aspects comportementaux, pour les autres productions, chaque aspect est énuméré par au moins un éleveur.

**2.3.1.2. Questionnement fermé**

La question était présentée aux éleveurs de la manière suivante :

« **Cochez dans l'ordre décroissant les 3 définitions qui vous semblent primordiales pour le bien-être de l'animal** »

- absence de faim, de soif ou de malnutrition
- confort physique et sécurité
- absence de blessures
- absence de maladies
- absence de douleur
- l'animal peut exprimer des comportements sociaux normaux (se gratter, se blottir pour se réchauffer)
- l'animal peut exprimer des comportements naturels (joue, explore, creuse)
- un bon contact, une bonne relation avec l'homme
- absence de peur ou de stress

Les réponses sont résumées dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 4 : définition du bien-être animal selon les éleveurs.**

Définitions du Bien-être animal	cité en 1	cité en 2	cité en 3	Total
Absence de faim, de soif ou de malnutrition	24	-	-	24
Confort physique et sécurité	-	-	3	3
Absence de blessures	-	2	2	4
Absence de maladies	-	4	2	6
Absence de douleur	-	8	3	11
Comportements sociaux normaux	-	-	2	2
Comportements naturels	-	-	1	1
Bonne relation avec l'homme	-	1	5	6
Absence de peur ou de stress	-	9	6	15

- **L'absence de faim et de soif est citée 24 fois, soit par la totalité des éleveurs** : C'est selon eux une base indispensable et obligatoire pour assurer le bien-être des animaux ;
- Les notions d'**absence de douleur, de blessures et de maladies** sont citées 21 fois dont **14 fois en deuxième critère** de bien-être. Elles peuvent être groupées car les éleveurs ne font pas systématiquement la distinction entre ces 3 aspects et englobent la plupart du temps les aspects blessures et maladies dans la notion de douleur.
- **L'absence de peur ou de stress** est citée 15 fois dont **9 fois en deuxième critère** de bien-être. Elle est selon eux essentielle si l'on veut travailler dans de bonnes conditions avec des animaux calmes et dociles. C'est plus simple et moins dangereux pour l'éleveur puisque cela permet des interventions rapides et efficaces sur un animal ;
- **Une bonne relation avec l'homme** est citée 6 fois mais seulement **1 fois en deuxième critère**. Cela ne fait pas partie des idées premières qu'ils se font du bien-être de l'animal.
- **Comportements sociaux et comportements naturels** sont peu abordés et ne reflètent pas en premier lieu le bien-être de l'animal selon les éleveurs. Pourtant, nous verrons dans le paragraphe suivant que c'est souvent par l'observation de ces comportements qu'ils évaluent le bien-être de leurs animaux.

On retrouve un discours similaire par les 2 types de questionnement, à savoir que les éleveurs mettent la priorité sur la **suffisance alimentaire** et sur la **santé animale**, que ce soit en terme de blessures ou de maladies, mais aussi sur l'absence de stress.

### 2.3.2. Les critères d'évaluation du bien-être animal : son aspect et ses performances

A la question « *Qu'est ce qui vous permet de dire que vos animaux sont bien ?* » les éleveurs interrogés jugent du bien-être de leur animaux selon 3 angles d'approche :

- Une **approche « visuelle »** de l'animal :

Les éleveurs (53) évoquent des critères comportementaux ou s'expriment sur l'apparence extérieure de l'animal :

La majorité (36) cite comme principaux critères comportementaux de bien-être, des animaux :

- tranquilles et **calmes**, couchés dans la paille ou dans l'herbe ;
- qui **mangent** correctement, qui ruminent ;
- faciles à **approcher**, qui viennent se faire caresser ou les lécher ;
- qui **profitent**, s'étirent, se promènent, font les fous ;
- qui **ne se plaignent pas** ;
- qui se comportent en **groupe**, sans animal isolé.

D'autres (17) citent également comme critères visuels du bien-être de leurs animaux :

- une **bonne conformation**, un bon état de gras ;
- **pas d'infections** ou de maladies, pas de boiterie ;
- un **bon poil** lisse et brillant, un bon cuir, les oreilles droites ;
- un animal **propre**, non parasité ;
- La **longévité** des animaux sur l'exploitation.

- Une **approche « performance »** de l'animal

Le niveau de production d'un animal est un paramètre utilisé pour évaluer le bien-être par quelques éleveurs (12) :

- pour les vaches laitières, c'est un animal qui produit en **quantité** ;
- pour les vaches nourrices, c'est un animal **fécond** ;
- pour les animaux à l'engraissement, ce sont des animaux en bon état corporel, avec un bon GMQ : un animal **lourd à la pesée** ;
- pour les productions de viande maigre, ce sont des animaux d'une bonne morphologie, d'une bonne croissance : un **produit de qualité**.

- Une approche « **action de l'éleveur** »

Certains éleveurs (12) déterminent le bien-être de leurs animaux en fonction des actions qu'ils mènent dans ce sens :

- les animaux doivent être bien nourris ;
- les animaux doivent bénéficier d'une litière bien propre ;
- ils sont logés dans des bâtiments bien aérés et spacieux ;
- l'animal est en liberté ;
- les vaches laitières sont taries au champ tout l'hiver ;
- les animaux sont bien traités et bien soignés.

Les éleveurs utilisent donc 3 types de paramètres pour évaluer le bien-être de leur animaux. **Les critères sont pour la majorité visuels**, observables par le comportement ou l'état physique extérieur de l'animal. Pour 1/3 des éleveurs, ils utilisent également la **performance de l'animal** (capacité à produire de la viande, du lait, taux de fécondité) et **les initiatives de l'éleveur** en faveur du confort de l'animal.

### 2.3.3. Un intérêt de tous pour le bien-être animal

Interrogés sur l'importance pour eux du bien-être animal, la plupart répondent que ce n'est pas une priorité, considérant implicitement qu'il est déjà plutôt bien assuré sur leur exploitation. Pour certains la prise en compte du bien-être est aussi bénéfique à l'animal qu'à l'éleveur.

Le métier d'éleveur est pour eux centré sur l'animal, et assurer leur santé et leur confort est nécessaire et évident.

- **Les éleveurs ne supportent pas de mal s'occuper de leurs animaux** puisque par définition, c'est leur qualité de « bon éleveur » qui est en jeu.

- L'image publique qu'ils donnent les préoccupe également car c'est un facteur économique important dont **ils doivent impérativement tenir compte « si on veut qu'ils nous rapportent »**.

- Concernant les éleveurs Bio, l'intérêt qu'ils portent au bien-être est **très fortement lié à leurs convictions et à leur perception du métier**. Il est évident que dans leur discours, le bien-être occupe une place importante, il est « *essentiel pour l'équilibre de l'exploitation* ». Pour eux, le bien-être se traduit sur le terrain par un minimum d'assistance et d'intervention sur l'animal : « *Il faut laisser faire la nature, n'intervenir que si c'est nécessaire* ». C'est donc avant tout l'indépendance de l'animal vis à vis de l'homme, bien qu'ils soient (plus ou moins) conscients de la nécessité de l'homme pour un animal domestiqué.

**Les améliorations qu'ils souhaiteraient apporter sont généralement relatives à l'aménagement des bâtiments, l'alimentation et au contact humain** : ne plus utiliser l'étable entravée, couvrir l'aire d'exercice de la stabulation ou encore manipuler les animaux plus souvent pour que le contact humain deviennent moins stressant pour l'animal.

Les éleveurs qui rentrent leurs animaux l'hiver préféreraient une conduite de plein air en alimentation 100% herbe. A l'inverse, les éleveurs en plein air préféreraient « abriter » leurs animaux l'hiver.

### 2.3.4. Sauf exception, peu d'information des éleveurs sur le sujet du bien-être animal et peu d'attentes en information

#### 2.3.4.1. Accès à l'information

**A l'exception des éleveurs de bovins viande en certification Bio, les éleveurs disent ne recevoir aucune information sur le bien-être animal à proprement parlé**, mais se disent sensibilisés à cette notion à travers les normes de bâtiments (par la Chambre d'Agriculture, le technicien du groupement) ou à travers les problèmes sanitaires qu'ils rencontrent (vétérinaire, Groupement de Défense Sanitaire).

Les éleveurs Bio de bovins viande bénéficient quant à eux d'un suivi particulier par le groupement GABLIM (Groupement des Agrobiologistes du Limousin). Ce dernier dispose d'un vétérinaire spécifiquement formé sur l'agriculture biologique qui conseille les éleveurs de manière régulière et les informe de façon ciblée sur le bien-être animal. Les éleveurs de cette catégorie sont d'ailleurs les seuls à discuter naturellement entre eux de ce sujet qu'ils estiment être « *un sujet comme un autre* ».

### 2.3.4.2. Besoin et recherche d'information

Quand on leur pose la question « *Auriez-vous besoin d'informations, d'accompagnement sur le sujet du bien-être ?* », seulement 14 éleveurs sur les 46 questionnés acceptent volontiers d'être plus informés sur le bien-être.

Parmi eux, on peut écarter 5 éleveurs qui répondent par un « oui » de politesse mais ne sont pas réellement dans une démarche globale de recherche d'information.

Les 9 éleveurs restants, plus réceptifs à la question, sont de manière générale plus actifs dans la recherche de nouvelles informations : ils participent à des réunions et des visites d'exploitations organisées par la Chambre d'Agriculture ou le Groupement de Défense Sanitaires, ou à des journées portes ouvertes sur les bâtiments, ils s'informent par la presse spécialisée, discutent autour d'eux ou questionnent le vétérinaire spécialisé dans le cas des éleveurs Bio.

**La plupart des éleveurs qui ont répondu négativement à cette question estiment avoir suffisamment d'informations à leur disposition** ou préfèrent s'informer sur la réglementation générale agricole ou sur les techniques modernes. Certains ne se sentent pas concernés par la question et ne désirent pas plus d'information, ils ne se justifient pas davantage, ennuyés par la question.

## 2.4. La réglementation générale sur le bien-être animal

### 2.4.1. La réglementation plutôt mal connue des éleveurs

60 éleveurs se sont exprimé sur les questions autour de la réglementation.

Il y a peu de réglementation bien-être spécifique à la production de bovins, hormis pour les veaux qui font l'objet d'une réglementation spécifique avec la Directive 97/2/CE.

Les points de réglementation les plus souvent cités par les éleveurs sont ceux sur lesquels ils ont récemment été sensibilisés. Ainsi, les producteurs de veaux s'expriment spontanément en priorité sur les **cases collectives (6)** et **l'interdiction de l'attache (2)**. Les autres citent :

- les bonnes conditions de **logement** des animaux : propreté, aires de couchage, espace, éclairage, ventilation (13) ;
- les normes de **surfaces** en pâturage (3) ;
- l'interdiction de la **muselière** pour les veaux fermiers (3) ;
- l'interdiction des **hormones** de croissance (1) ;
- le **transport** réglementé vers l'abattoir (2) ;
- une **alimentation** saine et accès à de l'eau propre (3) ;
- des gestes **humains** calmes et respectueux (1).

**Une grande majorité des éleveurs connaissent mal ou pas du tout la réglementation générale sur le bien-être.** D'ailleurs, ces mêmes éleveurs trouvent par principe, celle-ci trop stricte ou inadaptée et plus exigeante en France qu'ailleurs, mais ne précisent pas les points de la réglementation visés en particulier : « *Nous on veut être plus blanc que blanc* », « *les bêtes sont mieux installées que les éleveurs* ». La critique porte essentiellement sur les gens qui prennent des décisions, qu'ils trouvent trop « **intellectuels** », trop « **écologes** » et n'étant pas vraiment des « **gens de terrain** » : « *Ya des fois quand ils pondent des directives, on se demande si ceux qui les ont pondues ont travaillé dans des élevages, vraiment* ».

**Les éleveurs font en général assez mal la distinction entre la réglementation générale et la réglementation imposée par le Cahier des charges de leur démarche qualité**, principalement en ce qui concerne les surfaces imposées en extérieur ou en bâtiments. Quelque-uns se demandent même si les cases collectives et l'interdiction de l'attache s'appliquent à toutes les productions de veaux.

**Les éleveurs ne connaissent pas ou peu les exigences bien-être dans les autres pays européens** et se disent pour l'essentiel renseignés par l'intermédiaire des reportages diffusés par les médias car ils trouvent cela « *long et complexe sur le papier* ».

#### 2.4.2. Des avis variés sur la pertinence de la réglementation

Même si les 60 éleveurs enquêtés connaissent mal la réglementation, ils ont un avis à émettre. Les opinions sont très variées.

- 3 éleveurs ne se sentent **pas concernés** par la question. Parmi eux, il y a 2 éleveurs proches de la retraite et un jeune éleveur tout juste installé qui admet ne pas connaître la réglementation.
- 24 éleveurs trouvent que les règles imposées sur le bien-être sont **légitimes et suffisantes**. Parmi eux, on retrouve la majorité des éleveurs de veaux de boucherie (9 sur les 13 interrogés) qui trouvent que leur récente mise aux normes (en particulier le passage à la case collective) a effectivement amélioré le confort de l'animal : les veaux sont « *mieux* » et ils sont « *moins stressés* ».
- 13 éleveurs ne la trouvent **pas assez stricte**. On y retrouve la moitié des éleveurs Bio (6 sur les 12 interrogés). Cette catégorie d'éleveurs voudrait voir s'appliquer davantage d'exigences sur l'espace et le confort des animaux, et de contraintes pour une alimentation saine (pas d'ensilage, pas d'OGM). Malgré tout, ils doutent de la légitimité de certains points de la réglementation. Ainsi ils ne sont pas persuadés que l'interdiction de l'attache apporte plus de bien-être à l'animal. Selon eux, c'est l'attention de l'éleveur envers ses bêtes qui est importante. De plus, la remise en cause des pratiques traditionnelles fait perdre à leurs yeux l'authenticité de leur produit.
- A l'inverse, 20 éleveurs se plaignent d'une réglementation trop **contraignante**. Le bien-être animal augmente les charges (5) et demande plus de moyens humains (2) : « *c'est un artifice politique pour inciter les éleveurs à investir...c'est politique, ils veulent mettre les éleveurs sur la paille* ». Ils la trouvent pour la plupart **inadaptée** (16).

Le principal reproche formulé par les éleveurs sur la réglementation, c'est qu'elle ne tient pas compte :

- des **facteurs géographiques et climatiques** : en particulier pour les éleveurs Bio en territoires montagneux qui doivent importer à prix élevé de la paille Bio et doivent permettre l'accès 2 fois par semaine à un parcours pour les animaux entravés ;
- de la **densité en exploitation** : avec l'exemple du Limousin qui n'a pas les mêmes problèmes de pollution qu'en Bretagne, et qui accepte mal de se voir imposer les mêmes contraintes de chargement que cette région.

Parmi les 60 éleveurs interrogés, 1/4 des éleveurs (17 sur les 60), trouvent que la réglementation n'est **pas assez stricte dans les autres pays** européens comme non européens et ils doutent sérieusement de la qualité sanitaire des produits importés : « *les viandes aux hormones viennent polluer notre marché* ». De plus, ils se sentent pénalisés par des contraintes qui augmentent leurs coûts de production (5) et préféreraient voir l'Europe s'harmoniser (7) pour une mise à niveau de la concurrence. Un éleveur dit même « *il faut l'harmoniser au niveau mondial* ».

#### 2.4.3. L'avis des éleveurs sur quelques aspects techniques concernant le bien-être animal

Nous avons questionné 32 éleveurs sur ce qu'ils pensaient de l'intérêt des points suivants pour le bien-être animal.

##### 2.4.3.1. Le parcours extérieur

Pour l'ensemble des éleveurs, c'est important et **naturel** pour l'animal. C'est une bonne chose sur le plan **sanitaire** (moins de diarrhées et moins de gripes qu'en bâtiment) et c'est également **joli dans le paysage** : « *Une vache rousse dans une herbe verte* », c'est comme cela qu'un éleveur Bio perçoit le bien-être animal.

##### 2.4.3.2. Les cases collectives et l'interdiction de l'attache pour les veaux de moins de 6 mois

Les éleveurs de veaux en box collectif sont très satisfaits de leur système. Les animaux ont plus d'espace « *En box individuel, les veaux ne pouvaient pas marcher* », et la charge de travail est moindre pour l'éleveur qui n'a plus besoin de détacher un par un les animaux. Les veaux prennent plus de poids plus vite pour une couleur de viande sensiblement identique.

La majorité des éleveurs de veaux de boucherie admettent que les veaux sont « *moins stressés* ». Les éleveurs qui sont passés aux veaux en grands groupes (cases de 5 ou plus) soulignent que la case collective a créé un contact physique et régulier avec les animaux ce qui a contribué à renforcer la progression du statut du veau d' « outil » de production à « animal » de production : « *on côtoie les veaux : on va les chercher, on apprend à les connaître, on vit avec* ».

#### **2.4.3.3. La muselière**

A l'exception d'un éleveur qui utilise encore ce système, les éleveurs de veaux sous la mère s'accordent à dire que les veaux sont **mieux** sans muselière. Qui plus est, le fait que les veaux puissent maintenant « *manger de la paille* » ou « *lécher les barreaux* » n'affecte en rien la couleur de la viande (qui doit être, rappelons-le, la plus blanche possible dans cette production). C'est également **moins de travail** pour l'éleveur qui n'a plus à retirer les muselières à chaque tétée.

#### **2.4.3.4. L'étable entravée**

Les types de bâtiments sont assez différents d'un élevage à un autre. Nous nous intéressons particulièrement au système de stabulation libre par opposition au système entravé. Une proportion importante des éleveurs laitiers et allaitants utilise une étable entravée : 18 éleveurs équipés contre 26 non équipés.

Les avis sont partagés selon les positions géographiques des éleveurs et la taille des exploitations.

Pour les éleveurs en montagne (8), l'étable entravée est **mieux adaptée** à leur système de production. Certes la stabulation dégage une meilleure image mais c'est davantage de contraintes : c'est moins pratique pour surveiller les bêtes et c'est surtout plus difficile de garder les animaux propres à cause des problèmes d'approvisionnement en paille.

Certains éleveurs de petites exploitations (5) de moins de 30 vaches, ne voient pas d'inconvénient au système entravé à partir du moment où l'éleveur est attentif et attentionné avec ses animaux. L'animal n'est pas plus malheureux s'il y a été habitué dès son plus jeune âge. Qui plus est, la proximité physique entre l'éleveur et l'animal rend les bêtes plus **dociles** et cela **facilite les interventions** sur les animaux malades ou sur les vêlages difficiles.

Tous les autres s'accordent à dire que les animaux sont mieux en stabulation libre : « *C'est sûr que pour le confort de l'animal, quand on a goûté à la stabulation libre c'est sûr que les bêtes sont mieux* ». Pour eux, l'étable entravée est un système « dépassé », « *Ca a eu son temps* », **gourmand en main d'œuvre** et **peu pratique** pour la détection des chaleurs.

#### **2.4.3.5. Les surfaces couvertes (paille, tapis)**

Pour l'ensemble des éleveurs, il est indispensable de couvrir les surfaces. Le système de tapis n'est pas suffisant, « *elles se font toujours saigner* ». Le paillage est la meilleure technique, la plus **simple**, la plus **propre** et la plus **confortable** pour l'animal. L'avantage de la paille c'est que « *ça récupère une partie de l'ammoniac : un sol bien paillé sent moins* », elle peut aussi être **valorisée** en fumier et épandue dans les champs.

#### **2.4.3.6. Les abris naturels ou artificiels en plein air**

C'est nécessaire pour **abriter** les animaux des intempéries. Les animaux n'aiment particulièrement pas l'association du vent et de la pluie. Les éleveurs y font très attention. Certains (2) installent même des abris artificiels (carcasse de vieux camion par exemple).

De plus, selon un éleveur Bio, les feuilles et les écorces constituent un **apport nutritif qualitatif** essentiel (éléments nutritifs, des vitamines), qu'on ne trouve pas dans l'herbe.

#### **2.4.3.7. L'utilisation de l'hormone de croissance**

Tous sont favorables à son interdiction.

Pour les éleveurs Bio, « *c'est plus des bêtes naturelles* ».

Les éleveurs engraisseurs se disent « **capables de produire sans** », mais quelque-uns expriment cependant l'insatisfaction de n'avoir pas eu de contrepartie en acceptant l'interdiction.

Pour les éleveurs en Label, c'est la **sécurité du consommateur** qui est en jeu et la **crédibilité de la filière** : « *c'est vrai qu'on était en vente de flotte au prix de la viande, quitte à remettre de l'arsenic pour faire rougir les viandes...non non mais avec ces cocktails on se croirait dans le cyclisme quoi* ».

#### 2.4.3.8. Le brossage

9 éleveurs sur 32 pratiquent le brossage de leurs animaux. Ils sont équipés d'un système de brosses fixes disposées en équerre ou d'une brosse rotative. C'est une pratique généralement plus courante chez les éleveurs laitiers, 3 des 5 éleveurs interrogés en sont équipés. Tous les éleveurs équipés s'accordent à dire que les bêtes apprécient et qu'elles s'y rendent spontanément : « *elles s'en donnent à cœur joie* ». Un éleveur profite de son installation pour imbiber les brosses de produit anti-mouches.

Certains éleveurs allaitants pratiquent également mais pour diverses raisons :

- les éleveurs de reproducteurs (3 sur les 5 interrogés) qui sont en majorité des éleveurs de broutards pratiquent le brossage sur leurs bêtes de concours ;
- les éleveurs qui utilisent la pailleuse (2) estiment que c'est nécessaire pour dépoussiérer le poil.

4 éleveurs sont sceptiques sur l'intérêt du brossage.

Les autres admettent que l'animal ressent le **besoin naturel de se brosser** : « *Si les animaux y vont d'eux même, ça leur apporte quelque chose* », mais ils estiment que les poteaux des bâtiments et les arbres en pâturage suffisent à combler ce besoin : « *Les animaux adorent se gratter dans les champs* ».

#### 2.4.3.9. Le parage des pieds

Tous le font par **nécessité** pour le confort de l'animal. Selon eux les critères déterminant la nécessité sont d'ordre :

- **génétique**, certaines bêtes ont les pieds plus sensibles ;
- **alimentaire**, certains régimes prédisposent et accentuent les problèmes ;
- **climatique**, la corne est moins usée par temps de sécheresse ;
- liés aux conditions **d'hivernage** (pas d'usure sur le fumier, usure naturelle en plein air).

Pour 9 éleveurs, c'est un **critère de sélection** important s'il veulent, d'une part améliorer les performances de l'animal (cité par les éleveurs de veaux fermiers, de taurillons et de broutards), d'autres part minimiser les interventions sur leurs animaux (principalement cité par les éleveurs Bio).

#### 2.4.3.10. L'écornage

Les éleveurs qui choisissent d'écorner leur bêtes précisent que c'est selon eux indispensable : « *on ne le fait pas par plaisir enfin bon !* ». C'est à la fois la **sécurité des animaux** les uns envers les autres et la **sécurité de l'éleveur** qui sont en jeu.

Les méthodes d'écornage choisies sont diverses.

Parmi les 27 éleveurs interrogés :

- 16 éleveurs écornent les animaux jeunes par cautérisation à chaud (au fer). Ils ont eu pour la plupart l'occasion de voir ou de tester l'écornage adulte (souvent à l'écorneuse hydraulique). L'écornage par cautérisation à chaud est selon eux la meilleure technique, elle est plus « *rapide* », moins « *barbare* », c'est « *propre visuellement* » et « *moins contraignant* » pour l'éleveur. Les éleveurs restent conscients que quels que soient l'âge et la méthode utilisée, « *l'écornage est traumatisant à tout âge* », mais le fait que les veaux s'alimentent rapidement après un écornage par cautérisation à chaud constitue selon certains éleveurs un paramètre intéressant pour juger du caractère préférable en matière de bien-être de cette méthode. Les principaux reproches formulés contre l'écornage adulte se rapportent au garrot, douloureux si la tension du cordon n'est pas idéale et au bruit stressant de la disqueuse ou de la scie électrique. Ces éleveurs critiquent également d'autres méthodes :

- l'écornage au câble à la main (scier la corne) : « *ça saigne peu mais c'est long et douloureux* »
- l'écornage des jeunes au crayon avec acide : « *les veaux ne têtent pas pendant une semaine* »

- 7 éleveurs écornent adultes à l'écorneuse hydraulique ou à la scie électrique. Ils admettent que cette méthode n'est pas idéale, « *c'est une boucherie, je n'aime pas trop ça de toute façon* » mais c'est une méthode plus efficace qui, contrairement à la cautérisation à chaud, évite la repousse des cornes et simplifie l'attrape des animaux par le cornillon restant. Elle est surtout moins stressante que les méthodes de la scie et ou de la disqueuse puisque l'écorneuse hydraulique se branche sur le tracteur dont le bruit est familier pour les animaux.

- 3 éleveurs n'écornent pas mais tiennent le même discours que les éleveurs qui écornent et préfèrent acheter des animaux écornés : « *Pour des bêtes en groupe, c'est moins dangereux, c'est mieux...si l'hiver je change une bête de parc, elle va se faire attaquer par les vaches du nouveau champ* ».
- 6 éleveurs n'écornent pas, soit par **conviction éthique** dans le cas d'un éleveur Bio : « *on doit adapter les conditions d'élevage aux animaux et ne pas adapter les animaux aux conditions qu'on voudrait mettre en place* », soit parce qu'ils n'aiment pas ça et qu'ils ne l'estiment pas nécessaire. Selon un éleveur de taurillons, « *c'est une question d'espace* ». Il a remarqué que plus il agrandissait ces cases pour regrouper davantage d'animaux, moins il y avait d'agression envers les animaux faibles, qui sont alors plus nombreux dans la même case.

Le problème majeur rencontré concerne la désinfection systématique des plaies des animaux qui s'écornent eux-mêmes au cornadis et dans lesquelles les mouches viennent pondre.

## ***2.5. L'avis des éleveurs sur la démarche qualité dans laquelle ils sont engagés***

Les 60 éleveurs ont été questionnés sur leur engagement dans une démarche qualité. Leurs réponses apparaissent différentes selon la démarche dans laquelle ils sont engagés.

Nous organiserons donc l'analyse autour des certifications suivantes :

- « CBPE », pour les 8 éleveurs laitiers de plaine et moyenne montagne, 1 éleveur de bœufs et 1 éleveur de taurillons ;
- « AOC », pour la production laitière de fromage en AOC Epoisse (5) ;
- « Label Rouge » : nous regroupons les productions de veaux d'Aveyron (5), veaux fermiers (5), taurillons (5) et broutards (5) puisque les réponses obtenues sont proches ;
- « CCP » pour les 13 éleveurs de veaux de boucherie ;
- « Bio », qui regroupe les producteurs laitiers en plaine (4) et haute-montagne (3) et les éleveurs de diverses productions en bovin viande (5).

### **2.5.1. La démarche Charte des Bonnes Pratiques d'Elevage (CBPE)**

#### ***2.5.1.1. Les raisons de l'engagement***

Pour les éleveurs adhérents, l'engagement dans la CBPE est un moyen de **revaloriser l'image du métier** et le **revenu** sous la forme de primes et de subventions. Certains ne l'ont pas fait par choix personnel mais se sont engagés pour suivre la tendance, parce que tous les éleveurs de leur groupement ou laiterie y étaient engagés.

#### ***2.5.1.2. Avantages et inconvénients de la démarche***

Pour la moitié des **éleveurs adhérents à la CBPE**, la démarche est perçue comme une bonne référence, un outil qui pousse à la réflexion et fait avancer. Les autres ne comprennent pas toujours l'intérêt de cette démarche et ont davantage l'impression de la subir que d'y participer activement. Ils trouvent dommage de devoir promouvoir leur métier et justifier leurs pratiques, et rejettent le suivi sanitaire et la « paperasserie » qu'ils trouvent trop contraignants.

#### ***2.5.1.3. Suivi et contrôles autour de la démarche***

Les éleveurs subissent 2 types de contrôles :

- un **contrôle interne**, pratiqué 1 fois tous les 2 ans par un OPAV local (Organisme Professionnel d'Accompagnement et de Validation) ;
- un « **contrôle** » **externe inopiné** (1% des éleveurs par an) par un organisme d'inspection (qui est la plupart du temps un organisme certificateur).

Les éleveurs trouvent le contrôle rigoureux, et légitime contre les abus de certains éleveurs peu scrupuleux.

#### ***2.5.1.4. Les exigences en bien-être animal dans la démarche***

Les éleveurs adhérents à la CBPE comprennent parfaitement l'intérêt de la traçabilité par un suivi sanitaire et alimentaire pour promouvoir le métier auprès du consommateur. Cependant, Ils évoquent peu le bien-être et la **charte ne semble pas les pousser à la réflexion** sur ce point particulier.

## 2.5.2. La démarche AOC

### 2.5.2.1. Les raisons de l'engagement

Pour les éleveurs en AOC, les motivations de leur engagement sont pour l'essentiel la **valorisation financière** du produit et l'assurance de vendre à un **prix plancher** à la coopérative de vente en cas de crise. Ils ont aussi été séduits par l'image d'une production **typique** de la région.

### 2.5.2.2. Avantages et inconvénients de la démarche

Ils la trouvent dans l'ensemble **rigoureuse, trop sur certains points mais nécessaire s'ils veulent se démarquer** (exemple : alimentation pour l'appartenance au terroir). Un éleveur est insatisfait de la grille de qualité du lait, trop « *draconienne* » et difficile à respecter selon lui, un autre trouve que le taux en matière sèche imposé par le cahier des charges est trop contraignant. Nous remarquerons que ce qu'ils trouvent sévère ne porte pas sur le bien-être animal.

Ils se plaignent beaucoup de leur revenu en ce moment à cause de la nouvelle baisse de prix du lait annoncée. **Ils ont une image très négative des distributeurs**, qu'ils estiment responsables de cette situation en augmentant leur marge d'année en année au détriment des éleveurs et des consommateurs.

### 2.5.2.3. Suivi et contrôles autour de la démarche

Les éleveurs sont contrôlés de façon inopinée sur la démarche par l'organisme certificateur (environ 1 fois par an). Ils trouvent les contrôles **rigoureux** et certains les comparent à un « audit ».

### 2.5.2.4. Améliorations possibles de la démarche

Pour les éleveurs en AOC Epoisse, la mise en place du cahier des charges étant récente, les requêtes relatives à son amélioration sont nombreuses et diverses, telles que :

- **interdire l'ensilage** dans l'alimentation car la fermentation de l'aliment augmente selon eux les risques bactériologiques ;
- revoir les **méthodes d'enrubannage** : les kilos de plastiques autour des bottes sont peu pratiques à recycler ;
- prendre davantage en compte le **facteur région**, pour l'alimentation et le pâturage essentiellement.

### 2.5.2.5. Les exigences en bien-être animal dans la démarche

Les éleveurs en AOC Epoisse **connaissent bien le cahier des charges** car leur engagement dans l'AOC est récent (2001 pour les premiers) et tous l'ont encore bien en tête. Ils citent spontanément comme principale exigence relative au bien-être la surface minimale imposée en extérieur (20 ares par vache). Ils trouvent dans l'ensemble le volet bien-être peu exigeant sur leur production et ce n'est pas une priorité pour eux même s'ils le considèrent indispensable pour renforcer l'image traditionnelle de leur production.

## 2.5.3. La démarche Label Rouge

### 2.5.3.1. Les raisons de l'engagement

Pour les éleveurs engagés en Label, les principales motivations à s'engager dans la démarche portent sur la **valeur ajoutée**, « *C'est le système de la carotte qui fait avancer l'âne* », et sur **l'image** du Label qui permet aux produits d'être davantage **compétitifs** sur le marché :

- viande supérieure et de **qualité** organoleptique comme sanitaire ;
- image **traditionnelle** dans le cas des éleveurs de veaux fermiers.

### 2.5.3.2. Avantages et inconvénients de la démarche

Les éleveurs de veaux fermiers doivent satisfaire un cahier des charges plus contraignant. Les éleveurs avec les autres types de production estiment que le cahier des charges est peu contraignant dans l'ensemble et facile à respecter.

Les éleveurs de taurillons citent le plus souvent l'alimentation (traçabilité des aliments) abordé du cahier des charges est l'alimentation (traçabilité des aliments), qui est le volet du cahier des charges le plus contraignant pour eux, mais qu'ils acceptent volontiers car il traduit un mode d'élevage **traditionnel** qu'ils mettent en avant. Ils s'estiment globalement satisfaits des primes et du mode de commercialisation par le groupement.

La démarche apporte à l'ensemble des éleveurs la satisfaction de **produire sainement** une viande de **qualité**, d'aller davantage vers le consommateur en jouant la **transparence** sur leurs pratiques d'élevage et leur apporte la fierté d'avoir plus de responsabilités. Ils sont en grande majorité satisfaits de leur revenu. Il est possible de faire une distinction entre les **productions de veaux d'une part, qui ont une image globalement positive des distributeurs** (bonne promotion du produit, relation proche entre le distributeur et l'éleveur) et les éleveurs en **production de gros bovins (vaches de réforme pour les éleveurs de broutards et taurillons) d'autre part, qui ont une image souvent négative des distributeurs** et des intermédiaires perçus comme opportunistes, qui « *se servent au passage* » et qui minimisent le prix d'achat à la production pour augmenter leur marge.

### **2.5.3.3. Suivi et contrôles autour de la démarche**

Les éleveurs subissent 2 types de contrôles :

- un **contrôle interne**, pratiqué 1 fois par an par le technicien du groupement ;
- un « **contrôle** » **externe inopiné** (globalement 1 tous les 2-3 ans) par l'organisme certificateur qui délivre la certification.

Lorsqu'on aborde le sujet des contrôles avec les éleveurs, **il est dans l'ensemble difficile de déterminer auquel des deux contrôles ils font allusion**. Qui plus est, lorsqu'on leur pose la question précisément, quelques-uns ne peuvent pas préciser de quel contrôle il s'agit car ils ne connaissent pas toujours l'origine du contrôle et du contrôleur. Il semble de manière assez générale qu'ils se préoccupent peu de savoir quel organisme les contrôle, à partir du moment où la personne ne remet pas en cause leur manière de travailler.

En général dans cette situation la réponse obtenue à la question « *Que pensez-vous des suivis et des contrôles ?* » fait directement référence au contrôle interne car plus fréquent et donc plus présent à leur esprit. Ils trouvent pour la moitié d'entre eux que ce suivi « *n'est pas bien méchant* ». Pour les autres, il est **suffisamment rigoureux** et permet d'éviter ainsi « *les dérapages de certains* » et c'est un « *œil extérieur qui recale des fois* ».

### **2.5.3.4. Améliorations possibles de la démarche**

Les éleveurs de taurillons proposent **d'interdire les aliments avec OGM** pour renforcer l'image **terroir** du produit et jouer la **transparence** absolue auprès du consommateur : « *Ca serait une sécurité quand on voit ce qui s'est passé avec les farines animales* ».

Certains éleveurs de broutards quant à eux expriment un **mécontentement concernant les faibles débouchés** de cette filière en France et souhaiteraient voir leur groupement faire plus d'effort pour une commercialisation sous forme de veau rosé. Rappelons que la plus grande partie des broutards part à l'exportation pour l'engraissement.

Les réponses obtenues sont parfois des **critiques** du cahier des charges ou de la mise aux normes des bâtiments :

- Ainsi, les éleveurs de veaux sous la mère (Label Rouge veaux fermiers et veaux d'Aveyron), sont généralement dans des exploitations de taille modeste transmises de génération en génération. Ils évoquent les **difficultés qu'ils rencontrent pour mettre aux normes leurs vieux bâtiments**. La plupart pensent que c'est l'un des principaux freins pour certains éleveurs pour passer en Label.
- La majorité des **éleveurs de veaux fermiers sous la mère trouvent le cahier des charges contraignant et incohérent**. L'exemple le plus souvent cité est celui de la restriction en poudre de lait. Actuellement limitée à 35kg par veau, elle n'a pas été revue à la hausse en même temps que l'autorisation de produire des veaux plus lourds à l'abattage.

### **2.5.3.5. Les exigences vis-à-vis du bien-être animal dans la démarche**

A l'exception des éleveurs de veaux, les autres ont des **difficultés à identifier les notions des cahiers des charges** pouvant s'apparenter à des contraintes en faveur du bien-être animal. Dans la majorité des cas, l'enquêtrice a dû préciser les points de bien-être spécifiques aux cahiers des charges : paillage obligatoire, accès à l'auge simultanément, espace réglementé en bâtiment, zéro pâturage interdit avec obligation d'alterner les cycles prairie/étable. A la suite de quoi, tous sont unanimes sur l'importance du volet bien-être dans le cahier des charges, pour l'animal, pour l'environnement, pour le consommateur (qui le sollicite) et pour l'éleveur (condition sine qua non pour être un bon éleveur selon l'un d'entre eux).

**En définitive, ils jugent ce volet rigoureux mais pas insurmontable.** Il doit être respecté même s'ils considèrent que dans leur production ce n'est pas une priorité : les éleveurs de taurillons par exemple sont davantage attentifs aux exigences strictes sur la traçabilité des aliments.

Pour les productions de veaux, **le régime spécifique à cette catégorie d'animaux (Directive 97/2/CE) rend plus facile pour les éleveurs l'identification des notions de bien-être.** La limite entre la réglementation et les exigences bien-être imposées par le Label semble pourtant assez confuse pour la moitié d'entre eux. Les éleveurs insistent sur l'importance des notions fondamentales **de confort du bâtiment et des surfaces imposées** pour les vaches et les veaux.

#### **2.5.4. La démarche Certification Conformité Produit (CCP)**

Il existe 10 homologations nommées « viande de veau de boucherie » ou « veau de boucherie ». Les CCP ne vont pas plus loin que la réglementation générale dans leurs exigences en bien-être animal. Les éleveurs donnent donc de ce fait leur avis sur les contraintes réglementaires lorsqu'ils abordent les exigences bien-être animal du cahier des charges.

##### **2.5.4.1. Les raisons de l'engagement**

Les éleveurs de veaux de boucherie en CCP évoquent comme raison à leur engagement, la nécessité dans leur production de suivre un cahier des charges, considéré comme un **droit à produire**, un passage obligatoire pour pérenniser la production : « *si on veut produire, il faut être certifié* ».

##### **2.5.4.2. Avantages et inconvénients de la démarche**

Les éleveurs sont satisfaits du cahier des charges **CCP en veaux de boucherie**.

- **C'est un engagement de toute la filière sur une transparence totale** afin d'aboutir à une valorisation du produit fini et une fidélisation du client : « *que l'acheteur sache par le biais de cette certification comment on élève les veaux, si ça répond aux normes en vigueur d'abord, ...de par l'origine, de part la manière dont les veaux sont soignés et élevés* ».
- D'autres soulignent que le cahier des charges a permis **d'anticiper sur les normes qualité** survenues par la suite (en terme d'identification, de traçabilité, etc.).

##### **2.5.4.3. Améliorations possibles de la démarche**

Chez les 13 éleveurs en CCP veaux de boucherie enquêtés, on ne perçoit pas d'attitude négative face à la certification. Cependant, certains se plaignent de la **charge de travail** supplémentaire générée par la démarche : « *La gestion quotidienne du cahier des charges demande de la main d'œuvre nécessaire* », et déplorent que tous les veaux produits selon le cahier des charges CCP ne soient pas valorisés plus cher.

##### **2.5.4.4. Les exigences en bien-être animal dans la démarche**

Pour ces éleveurs, le bien-être animal c'est la **mise aux normes récente de l'atelier** au nom du bien-être animal, ce qui se traduit par une revue complète de tous les bâtiments (sols, murs, éclairage, ventilation). Si les conséquences de la mise aux normes sont vécues positivement, il semble qu'aborder la question de la mise en place de cette réglementation fasse rejaillir des moments douloureux : « *c'est une réglementation, on n'a pas donné notre avis* », et des remarques plutôt acerbes suivent la réponse « *ça s'est fait de façon peu équilibrante, dans l'animosité* ».

#### **2.5.5. La démarche d'Agriculture Biologique**

##### **2.5.5.1. Les raisons de l'engagement**

Pour les éleveurs engagés en Bio, les raisons sont essentiellement d'ordre **éthique** : ils ne souhaitent plus cautionner l'utilisation des produits phytosanitaires et des antibiotiques. C'était aussi un moyen pour certains de **valoriser financièrement** le système déjà en place.

Un éleveur non issu du milieu agricole fait part de convictions très fortes pour le Bio et considère avoir toujours été en conduite Bio depuis son installation en 1987. Pour les autres, c'est la première **crise ESB** ainsi que les **aides conséquentes** proposées pour la reconversion qui les ont incités à sauter le pas.

### 2.5.5.2. Avantages et inconvénients de la démarche

Les éleveurs ne trouvent pas le cahier des charges suffisamment contraignant dans l'ensemble mais **estiment qu'il est déjà un « garde fou » suffisant** pour maintenir la barre haute. Les éleveurs Bio laitiers évoquent longuement le débat sur les éleveurs « *opportunistes* » qui se seraient engagés pour toucher les subventions et qui auraient contribué à couler le marché en l'inondant d'une offre bien supérieure en volume à la demande.

Pour l'ensemble, la certification leur apporte la satisfaction de produire **sainement et naturellement**, de pratiquer une « *agriculture qui respecte l'environnement, les animaux, les ressources naturelles, le consommateur et les générations futures* ».

L'insatisfaction des éleveurs provient essentiellement du fait que le produit Bio vendu par l'intermédiaire d'un groupement (cycle long en GMS et boucherie) est fort mal valorisé, la plus value est réduite en comparaison avec le produit conventionnel.

**Ils ont une image très négative des distributeurs** qui achètent à bas prix pour revendre très cher au consommateur. Ceci a favorisé le développement de la vente directe, qui apporte la satisfaction d'être selon eux rémunérés directement et à meilleur niveau pour leur travail. Le coût pour se faire référencer dans une grande enseigne ainsi que les crises successives de la production (ESB, crise de la viande Bio : Rapport Technique 2005, Gablim) ont en particulier contribué à augmenter la part de vente directe.

### 2.5.5.3. Suivi et contrôles autour de la démarche

Dans le cas particulier des éleveurs Bio, le contrôle est intégralement assuré par l'organisme certificateur par 1 contrôle systématique et 1 à 2 contrôles inopinés chaque année.

Les éleveurs s'expriment sur le contrôle externe. Ils trouvent le contrôle **suffisamment rigoureux**. Le contrôle dans le cadre de la certification Bio est à leur charge, ils se soucient donc davantage que les contrôles soient correctement effectués.

### 2.5.5.4. Améliorations possibles de la démarche

La principale amélioration souhaitée est celle d'une **obligation de résultat** sur la qualité de la viande, qui n'est pas stipulée dans le cahier des charges : « *On n'a une obligation de moyens, bon, mais pas de résultats (...) rien n'empêche de faire du Bio dégueulasse* ».

De la même manière que pour les éleveurs en Label Rouge, les réponses obtenues dans certaines productions sont des **critiques** du cahier des charges ou de la mise aux normes des bâtiments :

- quelques éleveurs Bio de moyenne montagne expriment la **difficulté de répondre à l'obligation** de sortie quotidienne pour les animaux entravés ;
- de manière plus générale, les éleveurs Bio reprochent, tout comme ils l'avaient préalablement formulé pour la législation générale, un cahier des charges qui **ne tient pas suffisamment compte des facteurs géographiques et climatiques**. Un éleveur se plaint même d'un manque de prise en compte des dimensions sociale et environnementale.

### 2.5.5.5. Les exigences en bien-être animal dans la démarche

Ils connaissent dans l'ensemble les points se rapportant au bien-être animal dans le cahier des charges. Ils trouvent les exigences **peu contraignantes** car ne se sentent pas concernés par les aspects majeurs (attache et muselière interdite pour les veaux, box collectif). Ils abordent essentiellement le bien-être par les notions de confort en bâtiment mais surtout d'espace en extérieur : en effet, ce n'est pour eux pas la démarche mais le système extensif herbager qu'ils appliquent qui assure le bien-être de leurs animaux.

L'étable entravée représente cependant une contrainte importante pour les éleveurs en moyenne montagne. Elle constitue une pratique traditionnelle en région de montagne qui répond aux conditions climatiques et naturelles de leur région. L'interdiction de l'étable entravée envisagée à partir de 2012 pourrait avoir des conséquences financières très lourdes et pourrait remettre en question la survie de nombreuses petites exploitations de montagne.

### 2.5.6. Des points communs entre éleveurs engagés dans les différentes démarches

La plupart des éleveurs connaissent la démarche qualité dans laquelle ils sont engagés et les principales contraintes imposées. Les quelques éleveurs qui se sont engagés dans une certification parce qu'elle ne leur n'imposait pas de modifier leurs pratiques en place s'appuient davantage sur les conseils du technicien du groupement auquel ils ont adhéré.

Pour 7 éleveurs établis sur l'exploitation familiale, les parents étaient déjà engagés dans la démarche qualité au moment de leur installation. Pour les autres, on retrouve en priorité comme motivation à s'engager les notions de **revenu**, d'**image** (qualité, tradition) auprès du consommateur, et de **satisfaction de l'éleveur** à produire dans le respect de ses convictions.

Parmi les exigences bien-être animal des cahiers des charges, seule la **suppression de l'étable entravée en Agriculture Biologique** pose problème pour les éleveurs, même s'il y a un délai (1<sup>er</sup> janvier 2011). Les autres exigences portent sur les surfaces par animal en bâtiment ou au pâturage ou le paillage en bâtiment, et ne sont pas perçues comme des contraintes par les éleveurs puisqu'elles sont proches des pratiques habituelles, elles ne constituent aucunement un frein à l'engagement dans une démarche qualité.

Les exigences concernant l'alimentation des animaux ou la nécessité de justifier ses pratiques sont elles souvent perçues comme de réelles contraintes.

On peut noter que s'engager dans une démarche qualité s'accompagne de contrôles systématiques plus rigoureux, et ainsi oblige de façon indirecte les éleveurs à se conformer à la réglementation.

Hormis le cas de l'étable entravée qui sera interdite à terme et peut empêcher un éleveur de s'inscrire dans la démarche d'Agriculture Biologique, les contraintes liées au bâtiment sont le fait de la réglementation et pas d'exigences contraignantes spécifiques des cahiers des charges de démarches qualité.

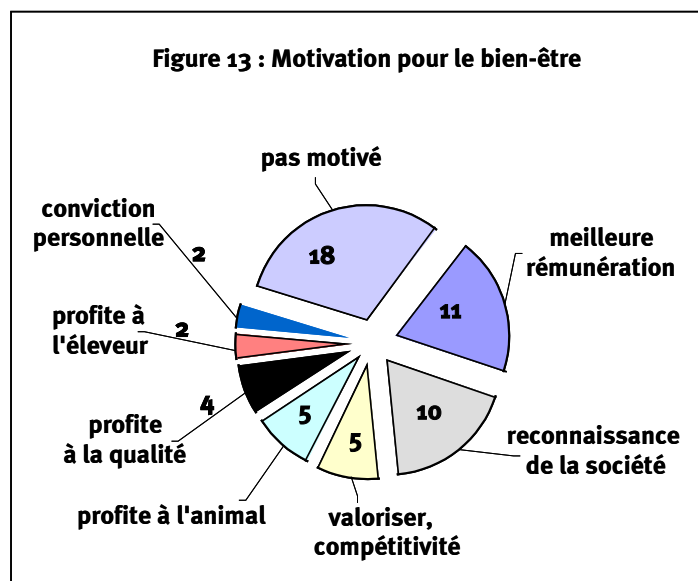
Concernant le contrôle externe par **l'organisme certificateur**, tous s'accordent à dire que ce contrôle est **rigoureux**. Les éleveurs qui s'expriment sur le **contrôle interne** le trouvent globalement **peu sévère mais suffisant**. Il semble que les éleveurs ne se plaignent pas des contrôles tant qu'on ne formule pas de reproche sur leurs pratiques.

Le technicien et les agents de l'organisme certificateur vérifient essentiellement la tenue des documents administratifs, l'état de propreté des bâtiments, des animaux, des terrains et l'alimentation des animaux (traçabilité totale dans le cadre du Label Rouge).

Les améliorations proposées pour valoriser la démarche sont diverses selon les types de certification et selon les productions. Les réponses obtenues dans certaines productions consistent davantage en des **critiques personnelles** du cahier des charges ou de la mise aux normes des bâtiments (liées à leur difficulté à mettre en œuvre certains points) qu'en des propositions d'améliorations constructives de la démarche.

### 2.5.7. Des motivations et freins à la prise en compte du bien-être animal qui dépendent des productions

Le degré de motivation des éleveurs vis-à-vis de la prise en compte du bien être animal varie selon les productions.



Les éleveurs laitiers sont dans l'ensemble peu motivés pour faire davantage d'efforts car le bien-être n'est **pas une priorité** pour eux. Les contraintes financières et de travail sont les principaux freins des éleveurs à s'engager dans les démarches visant à améliorer le bien-être des animaux. Par contre, les éléments pouvant les motiver dans cette voie sont leur engagement moral vis-à-vis des animaux et de leur profession, et le fait que le bien-être puisse améliorer les performances zootechniques.

Les éleveurs de bovins viande sont globalement motivés par l'**image positive** que le bien-être véhiculerait auprès du consommateur, même si parfois les réponses sont évasives et peu convaincantes sur leurs réelles intentions.

- Les éleveurs de brouillards par exemple, peu convaincant lorsqu'ils expriment leur motivations pour une meilleure rétribution, semblent davantage intéressés par l'amélioration de la qualité organoleptique et sanitaire et de la génétique de leurs animaux. Quelques éleveurs de brouillards, plus convaincant, sont prêts à faire l'effort si cela permet de **se démarquer** des « *camelotes* » importées, même si certains ne sont pas persuadés de l'impact du bien-être animal au niveau du marché européen.
- Les éleveurs de taurillons, par contre, sont tous très ouverts à cette idée à l'échelle de leur production : ils se plaignent souvent du voisin qui travaille moins « *proprement* » mais dont le revenu est identique au leur et pensent que le bien-être pourrait permettre de **distinguer les « bons » des « mauvais »** engraisseurs.
- Les éleveurs de veaux d'Aveyron sont en majorité favorable à une évolution de la démarche dans ce sens car ils misent beaucoup sur cette notion pour **valoriser le Label auprès du consommateur**, mais tout ceci dans la limite d'une charge de travail supplémentaire raisonnable.
- Enfin, les éleveurs Bio considèrent pour la moitié que leur **implication vis à vis du bien-être animal est déjà totale**, les autres sont prêts à s'engager davantage si cela permet d'obtenir une **meilleure rémunération** et si cela **n'affecte pas la qualité du produit**.
- Les éleveurs de veaux de boucherie qui viennent de subir de lourds aménagements pour la mise aux normes de leurs structures au nom du bien-être des veaux, s'insurgent tout naturellement sur cette question : « *On a déjà perdu 20% des éleveurs, restons sérieux* ». Non, pour la majorité des éleveurs, « *on est rendu au bout* ». **Ils ne sont pour l'instant pas prêt à s'impliquer une nouvelle fois économiquement pour une action dans ce sens.**

18 éleveurs sur les 60 questionnés refusent catégoriquement de **changer leurs habitudes** ou de se rajouter des contraintes, car ils ne perçoivent pas le bien-être animal comme un **argument déterminant pour valoriser leur production**. De plus, ce n'est pas leur priorité sur l'exploitation : les éleveurs préfèrent valoriser leur production à travers les notions de qualité et de tradition. Certains s'inquiètent des **lourds investissements** et de la **charge de travail** supplémentaire que cela impliquerait alors qu'il leur est déjà bien difficile de trouver de la main d'œuvre.

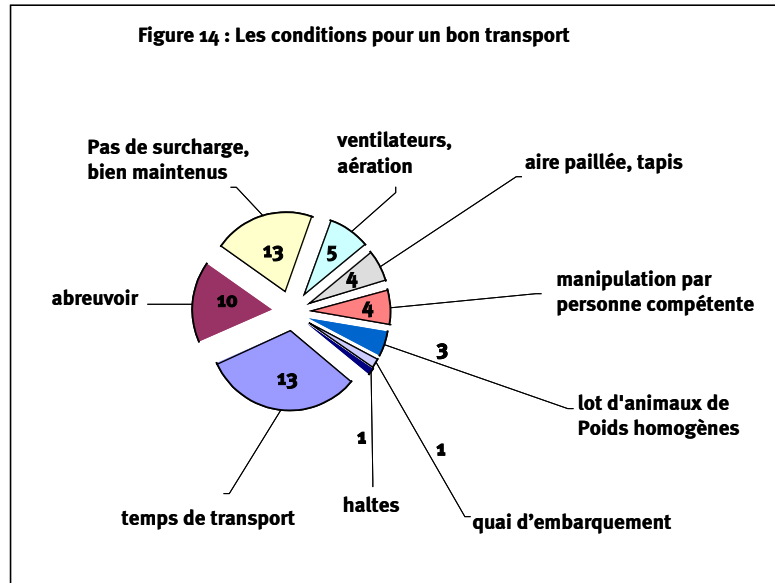
Au total, 11 éleveurs sur les 60 enquêtés citent spontanément la **rétribution financière** comme élément déterminant de leur motivation. Mais lorsqu'on pose la question « *Pensez vous qu'un meilleur prix de vente du produit pourrait être un élément décisif ?* » à 32 éleveurs, 29 répondent favorablement à cette proposition qu'ils ne prennent pas trop au sérieux car tous sont persuadés que le consommateur ne sera pas prêt à payer plus cher pour davantage de bien-être animal.

## ***2.6. Transport et Abattage***

### **2.6.1. Le bien-être animal dans le transport des animaux**

32 éleveurs ont répondu à cette question. Chaque éleveur a pu formuler plusieurs réponses.

Quelques éleveurs sont peu bavards sur ce sujet, soit parce qu'ils ne se sentent pas concernés par la question (ils transportent eux-mêmes leurs animaux en bétailière), soit par crainte de s'exprimer sur un sujet délicat qui a longtemps été pris pour cible par les médias, traité de manière très négative, ce qui les a profondément marqués.



Les éleveurs estiment globalement que les conditions de transport **se sont améliorées**.

- Les critiques les plus fréquentes concernent la **durée** de transport et les **blessures** occasionnées par des animaux trop serrés ou, à l'inverse, mal maintenus.

- Pour les longs trajets, les éleveurs précisent l'importance des **haltes** pour l'abreuvement et l'alimentation des bêtes. L'idéal selon eux serait d'engraisser les animaux en France (2) et de multiplier les **abattoirs de proximité** (3) pour réduire les temps de transport : « *ce qui est dommage c'est d'emmener ces veaux là en Italie quoi, en France on serait capable d'engraisser hein* ».

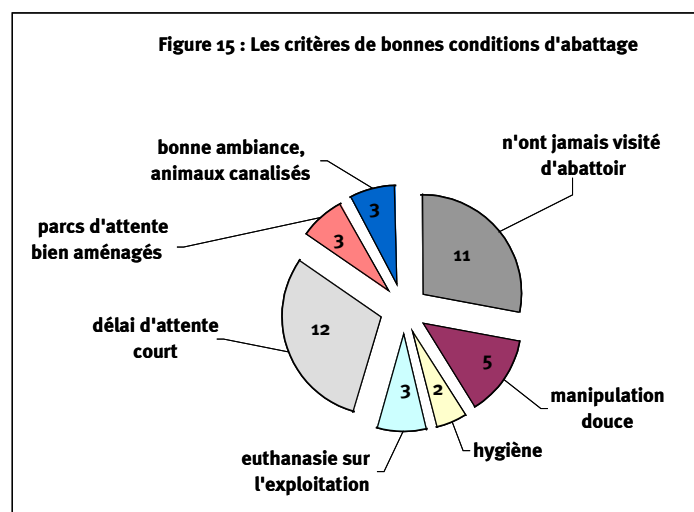
- Seul 3 éleveurs évoquent des **aspects négatifs relatifs aux centres d'allotement** : les temps d'attente y sont longs, les animaux stressent et c'est un site de brassages microbiens importants entre animaux de pays différents.

Par contre, ils offrent la possibilité de classer les bêtes par lots de poids homogènes afin d'éviter que les veaux faibles soient écrasés : « *Quand j'étais gamin, ils [au centre d'allotement] n'hésitaient pas à mélanger les broutards avec des taureaux* ».

## 2.6.2. Le bien-être à l'abattoir

Parmi les 32 éleveurs interrogés sur ce sujet, 11 admettent ne jamais avoir visité d'abattoir.

**Les conditions d'abattage sont jugées convenables** : l'hygiène y est correcte, les gens sont compétents, les parcs d'attente sont bien organisés et les animaux ont accès à des abreuvoirs.



- Les éleveurs jugent les **manipulations à l'abattoir adaptées**, l'animal ne peut pas se blesser et ne peut pas blesser les personnes qui le manipulent : « *l'animal est guidé jusqu'au bout, il est bien canalisé ... il ne peut pas se battre avec les autres, avec celui qui le manipule, il ne peut pas faire demi-tour...* ».
- On retrouve également la notion de **temps d'attente court** entre l'arrivée et l'abattage : « *Je pense que ça c'est amélioré, ...les jeunes bovins bon maintenant ils partent généralement... soit dans la nuit ou le matin de bonne heure. Ils sont abattus...ben à l'arrivée quoi. Bon je pense que c'est surtout ça qui est important quoi, qu'ils ne restent pas trop longtemps* ».
- Quelques éleveurs (2) signalent une amélioration concernant les animaux blessés ou trop faibles pour supporter un transport et qui peuvent maintenant être **euthanasiés par le vétérinaire sur l'exploitation**.
- Toutefois, 4 éleveurs ont émis des critiques : les temps d'attentes ne sont encore pas suffisamment courts et que les personnes manipulant ne sont pas toujours respectueuses de l'animal.

## 2.7. La demande sociale

### 2.7.1. Selon les éleveurs de bovins, leur image est plutôt bonne auprès des consommateurs

Les éleveurs pensent globalement que **l'image du métier est positive**, même si la majeure partie s'inquiètent de la mauvaise influence des médias qui discréditent la profession. Ils le déduisent de leurs observations personnelles d'une part, pour ceux qui ont l'opportunité de participer à des animations en GMS par l'intermédiaire de leur groupement, ou des « oui-dire » (par les éleveurs, la coopérative de vente) sur la question.

Selon eux, le consommateur **fait la différence** entre un produit certifié et un produit « *conventionnel* ». Le consommateur a l'image d'un produit **sain et rassurant** d'un point de vue alimentaire.

Les éleveurs qui ont eu l'opportunité de s'adresser directement aux consommateurs (à l'occasion d'animations, vente directe ou visite de ferme) sont tous convaincus sans exception de l'image positive de leur production. Il apprécie de découvrir par eux-mêmes que le **consommateur est « curieux », « attentif », qu'il « s'intéresse »** et les « *encourage* » dans leur production.

Les autres qui ne peuvent se fier qu'aux informations qui leur parviennent essentiellement par les médias estiment en majorité que le **consommateur est mal informé sur le métier d'agriculteur** aujourd'hui. L'image d'une agriculture « *rétro* » et « *soixante-huitarde* » n'est, selon eux, pas encore révolue.

Même si l'image est perçue pour l'ensemble de manière positive, les éleveurs n'hésitent pas à soulever quelques « points noirs » tels que le **prix de vente élevé** et les **nombreuses primes** accordées qui ternissent l'image des produits certifiés. Le trop grand nombre de certifications existantes jouent également en leur défaveur : « *il y a trop de certifications....le consommateur s'y perd* ».

A l'exception des éleveurs Bio, les éleveurs associent souvent **un consommateur qui n'achète pas leurs produits à un consommateur mécontent**. De la même manière, certains éleveurs en Label Rouge associent un consommateur qui achète en GMS à l'image négative d'un consommateur qui « *achète sans se poser de question* ».

Pour les éleveurs Bio, le fait que le consommateur n'achète pas n'est pas automatiquement associé à un consommateur insatisfait mais plutôt à un consommateur qui n'a pas les moyens ou qui ne s'intéresse pas à cette production tout simplement.

### 2.7.2. Les attentes des consommateurs selon les éleveurs : qualité garantie et prix bas

Les éleveurs pensent que le consommateur s'intéresse au bien-être animal mais que cela passe après la garantie d'un **produit sain** et de **qualité** (gustative) à un **prix abordable**.

Pour la majorité des éleveurs, cette demande est légitime et ils ont le sentiment de répondre à cette attente. Cependant, le fait que le consommateur soit mal informé sur les pratiques agricoles explique selon eux que les **demandes de la société en terme de bien-être animal ne soient pas toujours compatibles avec les pratiques des éleveurs** : cité par 2 éleveurs, le consommateur qui ne veut pas de porcheries mais mange du saucisson, ou encore ceux qui ne veulent pas du gavage des canards mais s'approvisionnent volontiers en foie gras. Le consommateur est « *plein d'idées reçues* » et « *manque de critère d'objectivité* » pour porter un jugement sur leur mode de production.

Les éleveurs qui pratiquent la vente directe ou participent aux animations en GMS et qui sont de ce fait en contact direct avec les consommateurs sont **davantage soucieux de se plier à leurs attentes**. Ceci étant, est-ce que ces éleveurs ont choisi de participer aux animations parce qu'ils étaient déjà sensiblement intéressés, ou est-ce plutôt la proximité de l'échange avec le consommateur qui a développé leur motivation à faire connaître et à promouvoir leur production ?

Les éleveurs qui ne pensent pas que les consommateurs se soucient du bien-être animal se posent la question « *Est-ce réellement le consommateur ou les médias qui créent la demande ?* ». Peut-être n'était-ce finalement qu'un « *petit groupe qui fait beaucoup de bruit* ».

Parmi les 32 éleveurs interrogés sur **l'intérêt des associations de protection animale, ils reconnaissent globalement leur nécessité**, « *s'ils existent, c'est que ça répond à un besoin des consommateurs* », même si parfois leurs actions semblent quelque peu virulentes : « *Faut bien quand même un peu qu'il y ait des gens qui poussent à l'extrême pour qu'il y ait des choses qui se fassent* ».

Certains éleveurs leur reprochent de ne pas savoir de quoi ils parlent et de « *faire du tort par leur ignorance* », « *Quelquefois ils ont trop tendance à transposer leur propre confort à celui de l'animal* ».

### 2.7.3. Des éleveurs peu convaincus que le bien-être animal peut segmenter le marché

Les éleveurs sont en grande majorité (25 sur les 32 interrogés) peu convaincus par la capacité du bien-être animal à **segmenter le marché** pour diverses raisons.

- Ce n'est d'abord **pas un gage de qualité palpable**, cela ne se traduit pas par un meilleur goût ou un aspect visuel plus attrayant, il est donc difficile de fidéliser une clientèle sur ce critère, hormis les consommateurs peu nombreux d'ores et déjà convaincus.
- Ce n'est ensuite **pas une priorité** pour le consommateur moyen qui achètera de préférence à bas prix « *les gens ne vont pas payer plus cher pour une vache bichonnée* ». Cependant, à défaut de fidéliser une clientèle, ceci pourrait **éveiller la curiosité** d'une certaine catégorie de consommateurs ... pendant un temps.
- Les éleveurs estiment d'autre part que le bien-être fait déjà **partie intégrante de la conduite respectueuse de base** vis-à-vis des animaux. Il ne croient pas en la création d'une certification centrée sur le bien-être animal, et pensent qu'il serait plus utile de renforcer le bien-être dans les certifications déjà existantes.
- Pour les éleveurs Bio, le bien-être **existe déjà sur le marché** à travers leur certification, il n'est donc pas nécessaire de créer une certification supplémentaire dans ce sens : si le consommateur est sensible au bien-être animal, il se tournera naturellement vers la production Biologique.
- Pour une minorité d'éleveurs (7 sur 32), et principalement des éleveurs de taurillons, le bien-être animal peut segmenter le marché européen d'une part, en nous **démarquant des autres pays**, et leur production d'autre part, en **distinguant la production industrielle de la production traditionnelle**. Pour les autres moins engagés, le bien-être peut faire vendre, mais « *tout peut faire vendre* », du moment que la **publicité sur le produit est bien menée** : « *Tout ça c'est les médias qui font la pluie et le beau temps là-dessus* ».

#### 2.7.4. Certains éleveurs ouverts à la communication avec le grand public, d'autres non

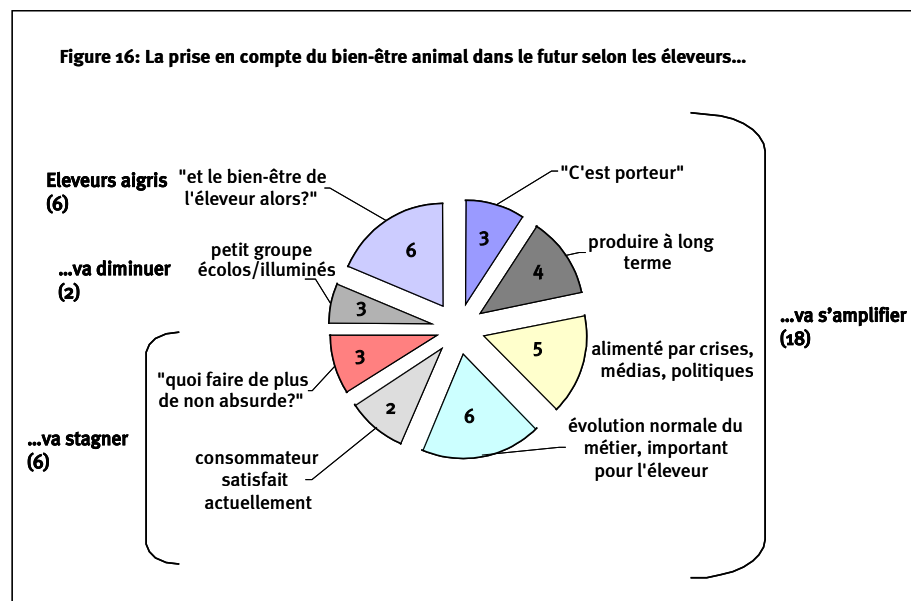
Certains éleveurs (15 sur les 47 interrogés), qui ne sont pas systématiquement les éleveurs qui ont répondu « oui » à la question précédente, **participent à des démarches pour faire connaître leur métier ou promouvoir leur produit auprès du public non agricole.**

Les méthodes appliquées par les éleveurs sont diverses et chacune présente ses avantages :

- Les **tracts publicitaires** pour « *toucher un large public* » ;
- Les **médias**, qui restent le moyen de communication et de diffusion de l'information le plus large, sous forme de spots publicitaires ou de reportages ;
- Des initiatives sur le terrain :
  - **Journées portes ouvertes**, qui touchent une population minoritaire certes mais mieux sensibilisée ;
  - **Visites à la ferme** pour les vacanciers de passage ou les groupes scolaires pour « vivre le quotidien » .

Les autres éleveurs **manquent de temps** ou ne sont **pas intéressés** par une démarche vers le consommateur, bien qu'ils se préoccupent de sa satisfaction et de méthodes efficaces d'information pour communiquer sur leurs pratiques.

#### 2.8. Des avis divers sur une plus grande prise en compte du bien-être animal en élevage dans le futur



- Sur 32 éleveurs interrogés sur cette question, 18 pensent que la demande en bien-être animal va s'intensifier sous la **pression du consommateur** qui en particulier s'intéresse de plus en plus à cette notion à cause des **crises successives des filières** entretenues et amplifiées par les **médias**. Pour d'autres, le bien-être évoluera en **critère de base**, imposé par la réglementation et appliqué à toutes les productions, plutôt que comme un critère de démarcation.

- 6 éleveurs pensent que la demande va stagner, sans grande conviction sur la question. Ils estiment que le **consommateur est satisfait actuellement** mais s'inquiètent surtout des nouvelles mesures contraignantes qui pourraient être prises dans ce sens : « *On ne peut plus aller plus loin sans faire dans l'absurde* ».

- Pour les 8 éleveurs restants, le bien-être n'est **pas une priorité suffisante** pour le consommateur. Ils reconnaissent la demande actuelle mais c'est selon eux *« juste un petit groupe de personnes qui font beaucoup de bruit »*. A long terme, ils ne sont pas convaincus de l'intérêt du bien-être et estiment que cette demande n'est qu'un *« caprice »* qui s'estompera avec le temps. Ils sont globalement peu réceptifs à la question et s'inquiètent surtout du **bien-être des éleveurs** et de leur propre situation dans le futur.

Quelle que soit la place du bien-être dans le futur, les éleveurs **souhaitent que les contraintes restent raisonnables et applicables, et veulent y trouver leur compte**. Ce n'est qu'à cette condition qu'ils proposent diverses approches pouvant faciliter l'anticipation d'un éventuel renforcement de la demande :

- Créer une **commission d'éleveurs** pour réfléchir sur les critères de bien-être animal, et sur les problèmes rencontrés sur les exploitations en terme d'application des critères ;
- Se servir des **associations de protection** des animaux comme intermédiaires pour sensibiliser les éleveurs ;
- Les **contrôleurs et techniciens** qui passent dans les exploitations pourraient donner leur avis.

Les éleveurs attendent des consommateurs qu'ils **montrent davantage de considération pour leur métier**. Les consommateurs sont en ville maintenant, il est de moins en moins facile de dialoguer. Peut-être leur opinion serait différente s'ils connaissaient le quotidien en ferme ?

Les éleveurs attendent de la part de l'Etat et des partenaires de la filière davantage **d'implication financière pour leur donner les moyens d'investir dans ce qui est bien pour l'animal**. Ils proposent également d' *« encourager ceux qui font bien et très attention »* par des avantages financiers, primes ou subventions, et une meilleure rémunération sur la viande et le lait : *« l'argent c'est le nerf de la guerre »*.

On notera qu'un éleveur propose à juste titre d'établir dans un premier temps les **critères de bien-être** : *« le bien-être animal c'est dehors ou en stabulation ? »*.

Il souligne également la **complexité d'intégrer la notion de bien-être** pour les agriculteurs proches de la retraite qui n'ont pas envie de changement ou qui n'ont pas envie de s'endetter en investissant.

### 3. Synthèse et Conclusion

#### *3.1. Des aspects transversaux, communs aux différents types de productions et démarches*

L'échantillon d'éleveurs de bovins enquêtés présente une **bonne diversité**, tant dans les différentes productions enquêtées que dans les caractéristiques sociales des exploitations, par rapport à la diversité des élevages bovins en France.

Les éleveurs enquêtés sont **tous engagés dans une démarche qualité**, parfois basique comme la CBPE, mais celle-ci se généralise de plus en plus chez les éleveurs de bovins. Les éleveurs sont tous satisfaits de la démarche qualité dans laquelle ils sont engagés. Ils y trouvent la satisfaction de produire dans le **respect de leurs convictions**.

La production de bovins est **souvent la production principale** sur les exploitations qui présentent diverses activités. Parmi les autres productions rencontrées sur les exploitations enquêtées, on trouve :

- des productions animales : volailles, moutons, bovins viandes pour les exploitations laitières (veaux de boucherie, broutards, taurillons ou bœufs) ;
- des productions végétales : céréales, arboriculture et cultures légumières.

Le métier, pour les  $\frac{3}{4}$  des éleveurs, **ne relève pas d'abord d'un choix personnel**, même s'ils disent à présent apprécier et aimer leur travail. Ils ont en majorité été influencés par leur tradition familiale et par la possibilité de s'installer ou de reprendre l'exploitation familiale en général ou une exploitation voisine proche.

**La production est globalement celle de leur parents**, déjà en place au moment de leur installation, et certains y apportent une dimension personnelle supplémentaire : en améliorant la génétique du troupeau pour quelques éleveurs de broutards, ou en développant l'atelier d'engraissement pour les éleveurs de taurillons.

Leur production leur apporte surtout le **plaisir de travailler avec l'animal** et la satisfaction d'une **situation économique bonne et durable**.

En effet, les éleveurs sont **préoccupés par la viabilité de leur exploitation** à moyen terme (main-d'œuvre, baisse des cours et des primes, mise aux normes) comme à long terme (succession, agrandissement de l'exploitation).

**Le métier d'éleveur est centré sur l'animal**, c'est pourquoi les éleveurs mettent la priorité sur la santé animale et le confort des animaux (souvent sur le bâtiment), pour le bien-être de l'animal d'un part et pour ses performances pouvant amener une meilleure rémunération d'autre part.

C'est d'ailleurs la définition qu'ils se font du « bon éleveur » : un éleveur qui « aime » et « s'occupe bien » de ses animaux et qui dégage de bons résultats zootechniques et économiques.

**La relation qu'ils entretiennent avec l'animal peut prendre diverses formes**, selon le type de production étudié et selon les convictions propres à chaque éleveur. On a ainsi pu observer :

- des relations de nature **affective** où le contact avec l'animal est omniprésent. Elles peuvent être rencontrées dans tous types des productions ;
- des relations **respectueuses** de l'animal qui se traduisent, en particulier dans le cas des éleveurs Bio, par une distance physique entre l'animal et l'éleveur ;
- des relations « **instrumentalisées** », **centrées sur la performance des animaux**, où l'animal prend le statut d'« outil de production ». Ce terme a été prononcé par des éleveurs de taurillons, de broutards et souvent par les éleveurs de veaux sous la mère (veaux fermiers et veaux d'Aveyron).

On notera que la **proximité physique imposée** par la traite bi-quotidienne des vaches laitières et la tétée des veaux élevés sous la mère peut **évoluer vers une relation affective** (pour la plupart des éleveurs laitiers) **comme vers une relation de performance** (pour la plupart des éleveurs de veaux sous la mère).

L'intérêt des éleveurs pour le bien-être animal n'est pas systématiquement lié à la forme de relation qu'ils entretiennent avec leurs animaux, ni au fait qu'ils soient prêts à faire des efforts pour améliorer le bien-être.

Les éleveurs définissent le bien-être principalement sur les critères de suffisance alimentaire, de santé animale, et sur le niveau de stress de l'animal. Pour identifier le bien-être, ils se fient essentiellement à **l'apparence extérieure de l'animal** (comportement ou aspect physique), à son **niveau de performance** ou encore aux **exigences qu'ils s'imposent pour satisfaire au confort de l'animal** : alimentation, entretien de la litière, animaux bien soignés, bien traités, vaches laitières taries aux champs tout l'hiver, etc.

Les enquêtes ne font pas apparaître le facteur bâtiment comme un facteur déterminant de leurs attitudes, en particulier quant à la définition et à la perception du bien-être animal. Éleveurs avec étables entravées et éleveurs avec stabulation libre pensent tous que le bien-être animal est plutôt assuré dans leurs élevages, et ils ne donnent pas de définition différente du bien-être animal.

Une grande majorité des éleveurs connaissent mal ou pas la réglementation générale sur le bien-être animal. Qui plus est, les éleveurs font souvent assez mal la distinction entre la réglementation générale et la réglementation imposée par le cahier des charges de leur démarche.

Concernant la réglementation générale, la majorité la trouve **suffisante**, voire **trop contraignante en terme de coûts et de moyens humains**.

Concernant les cahiers des charges français, ils trouvent **normal** que des exigences bien-être animal y soient présentes et souhaiteraient que **l'Europe s'harmonise** sur une réglementation commune dans ce sens pour une mise à niveau de la concurrence car ils s'estiment pénalisés par le surcoût que représente ces contraintes.

Ils sont satisfaits de la réglementations relative au transport et à l'abattage des animaux et constatent que de nombreux efforts ont été faits dans ce domaine, en particulier sur la notion de durée : **temps de transport et temps d'attente sur le site d'abattage réduits**.

Les éleveurs reconnaissent la **nécessité des associations de protection animale**, même si parfois leurs actions sont parfois trop virulentes et non-fondées sur la réalité.

**Les éleveurs ne reçoivent pas d'information sur le bien-être animal** et n'en demandent dans l'ensemble pas davantage. Ils s'estiment satisfaits de leur conduite qu'ils trouvent déjà suffisamment respectueuse de l'animal.

Ils sont globalement **peu convaincus par la capacité du bien-être à segmenter le marché** car ce n'est pas un gage de qualité palpable et ils pensent que ce n'est pas une priorité pour le consommateur. Ils sont tous convaincus que le consommateur, en dépit de l'importance qu'il peut accorder au bien-être animal, ne sera pas prêt à payer plus cher pour un tel produit.

Malgré cela, ils se disent **globalement favorables à davantage d'exigences bien-être animal** si la rétribution financière est meilleure. Ils proposent de réserver aux producteurs les bénéfices de la plus-value sur les produits et de réduire la marge de la grande distribution et des intermédiaires, plutôt que d'augmenter le prix de vente aux consommateurs, de manière à conserver à leurs produits une position compétitive sur le marché.

### ***3.2. Des différences entre éleveurs selon le type de production bovine***

***Les éleveurs de veaux (veaux fermiers, veaux d'Aveyron et veaux de boucherie) se démarquent des idées générales sur plusieurs aspects :***

- Le choix de la production leur a été imposé par la tradition familiale d'une part, mais également par l'héritage d'une exploitation de **taille modeste limitée en surfaces herbagères**, ce qui rend difficile voire impossible leur reconversion dans une autre production.
- Les éleveurs de veaux sous la mère (veaux fermiers et veaux d'Aveyron) sont les principaux éleveurs à faire référence à un « **outil de production** » en évoquant leur relation avec l'animal.
- Lorsqu'ils définissent le bien-être animal, les éleveurs de veaux sont les seuls, parmi les enquêtés, à **ne pas évoquer les aspects comportementaux**, ceci pouvant provenir du fait qu'ils se basent sur une observation des veaux en bâtiment (et non des vaches en extérieur) ce qui rend difficile l'appréciation des comportements sociaux et naturels des animaux.
- Les éleveurs de veaux **connaissent globalement mieux les points de la réglementation sur le bien-être animal** car les veaux font l'objet d'une réglementation spécifique (Directive 97/2/CE) sur laquelle les éleveurs ont été récemment sensibilisés : l'interdiction de l'attache, de la muselière, cases collectives obligatoires pour les veaux à partir de 8 semaines d'âge.
- Ils sont les principaux concernés par les exigences bien-être et en sont **satisfaits** car elles **diminuent leur charge de travail sans affecter la qualité de la viande** et sont plus satisfaisantes pour l'animal. Les éleveurs de veaux de boucherie qui sont passés en cases collectives par 5 ou en groupes de veaux plus importants apprécient particulièrement de « redevenir des éleveurs ».
- Les éleveurs de veaux d'Aveyron sont particulièrement favorables à davantage de prise en compte du bien-être puisqu'ils misent beaucoup sur cette notion pour **valoriser l'image du Label auprès du consommateur**. Le groupement de producteurs qui les encadre s'implique d'ailleurs activement dans des opérations de promotion d'envergure nationale auxquelles les éleveurs peuvent participer : animation en grandes surfaces, distribution de tracts publicitaires.

***Parmi les éleveurs de broutards***, seuls les éleveurs de reproducteurs se démarquent par leurs priorités qui tournent essentiellement autour de **l'amélioration génétique du troupeau**.

**Les éleveurs de taurillons** sont les premiers persuadés que le bien-être est un critère de segmentation du marché. Il permettrait :

- d'une part de **démarquer la production française de celle des autres pays**, Européens et hors Union Européenne ;
- d'autre part de **distinguer la production industrielle de la production traditionnelle** à l'échelle nationale.

### ***3.3. Quatre situations et attitudes différentes quant à la prise en compte du bien-être animal par les éleveurs***

Il apparaît dans notre étude que les différents degrés de motivation des éleveurs pour la prise en compte du bien-être animal dépendent de l'image :

- que le consommateur a de la filière, celle-ci pouvant être régulièrement ébranlée par des crises ;
- qu'ils se font des consommateurs et en particulier de la proximité qu'ils entretiennent, et de l'existence ou non d'occasions de contacts avec des consommateurs.

On identifie ainsi 4 types d'attitudes :

- **1. Les éleveurs de bovins viande** semblent ouverts pour de nouvelles exigences en faveur du bien-être si elles sont rétribuées, même si pour les éleveurs de veaux les mesures sont déjà formalisées. Les crises successives des filières viande ont incité les éleveurs, inquiets pour leur production, à tenir davantage compte du bien-être animal.

Ces crises les ont aussi encouragés à développer diverses méthodes promotionnelles autour de leurs produits : tracts publicitaires, animations en Grandes Surfaces, visites à la ferme, ce qui a fortement contribué à les rapprocher des consommateurs.

- Les éleveurs qui ont l'occasion de rentrer en contact directement avec le consommateur apprécient de constater que celui-ci s'intéresse à leur production. Ce constat leur ouvre les yeux sur l'intérêt que le public non agricole porte au bien-être animal et ils semblent davantage ouverts à de nouvelles propositions dans ce sens, dans la limite du raisonnable en terme financier et en terme de charge de travail.

- Les éleveurs qui ne bénéficient pas de ce contact de proximité doivent se fier aux informations qui leur parviennent par les médias ou par les discussions entre les agriculteurs. Il se dégage de ces sources d'informations l'image négative du consommateur qui ne connaît pas le métier d'agriculteur et qui est peu préoccupé du bien-être des éleveurs, pourvu que ses exigences soit satisfaites. N'ayant pas l'impression de bénéficier de la reconnaissance de la société, ces éleveurs sont peu motivés pour réaliser des efforts pour davantage de bien-être animal.

- **2. Les éleveurs laitiers**, qui n'entretiennent de relations privilégiées qu'avec les intermédiaires de leur production, semblent dans l'ensemble se poser moins de questions sur l'image que le consommateur a de leur produit.

- D'une part, le lait est automatiquement pris en charge par une laiterie, ce qui ne les engage pas directement dans la commercialisation de leur produit.

- D'autre part, à la différence des produits de la filière viande, le lait n'a pas été touché par des crises successives et bénéficie d'une très bonne image ; les éleveurs sont donc moins inquiets pour l'image de leur produit.

Les éleveurs laitiers semblent sensibles au bien-être animal même si celui-ci ne représente pas une priorité et s'ils rejettent toute forme de réglementation ou de norme leur imposant des obligations de moyens et non de résultats.

- **3. Les éleveurs de veaux de boucherie** viennent pour leur part de réaliser de lourds aménagements pour la mise aux normes de leurs structures, pour s'adapter aux réglementations sur le bien-être des veaux. Ceux qui sont allés le plus loin dans cet engagement (mise en place de cases de 5 veaux et plus, plutôt que des cases de 2) trouvent que leur statut a changé : d'un travail d'ouvrier, ils sont passés à un travail d'éleveur qu'ils apprécient d'autant plus. Ils sont soucieux de répondre aux attentes du consommateur mais demandent néanmoins suffisamment de temps pour « digérer » les efforts faits pour le bien-être des veaux et souhaiteraient percevoir une reconnaissance de la société avant de s'impliquer une nouvelle fois économiquement pour une action dans ce sens.

- **4. Les éleveurs en agriculture Biologique** se démarquent de ceux engagés dans d'autres démarches sur un grand nombre d'idées et d'attitudes :

- les raisons de leur engagement en certification sont essentiellement d'ordre **éthique** car ils ne souhaitent plus cautionner l'utilisation des produits phytosanitaires et des antibiotiques ;
- la majorité des éleveurs **ont choisi de faire ce métier**. C'est d'ailleurs, dans notre échantillon, la seule démarche où l'on trouve des éleveurs qui ne sont pas d'origine agricole.

Ils s'expriment d'un point de vue positif sur la question relative à leurs préoccupations et disent en priorité vouloir **tendre au maximum vers une autonomie de l'exploitation** :

- en développant ou en augmentant la part de **vente directe** d'une part,
  - en développant la production sur l'exploitation des aliments destinés au troupeau d'autre part, du fait que la démarche leur impose une alimentation coûteuse exclusivement issue de l'agriculture biologique.
- Le bien-être occupe une place importante dans leur discours et il est **très fortement lié à leurs convictions** et à leur perception du métier.

Ils ne recherchent pas tous le contact avec l'animal mais travaillent davantage dans **l'observation à distance**.

Ils sont globalement assez critiques sur la réglementation actuelle qu'ils ne trouvent **pas assez stricte** et souhaiteraient plus d'exigences sur les notions d'espace et de confort des animaux.

Les éleveurs Bio de bovins viande sont les seuls, parmi les éleveurs enquêtés, à **bénéficier d'informations ciblées sur le bien-être animal**. Ils sont suivis et conseillés régulièrement par un vétérinaire spécialisé en agriculture biologique qui dépend du groupement GABLIM (Groupement des Agrobiologistes du Limousin). Concernant leur motivation pour la prise en compte du bien-être, ils considèrent que leur **implication vis à vis du bien-être animal est déjà totale** : si le consommateur recherche davantage de bien-être animal il devra se tourner vers leur production.

\_o\_o\_o\_o\_

**En conclusion**, les éleveurs disent dans l'ensemble être prêts à prendre en compte davantage d'exigences bien-être animal à partir du moment où ils y **trouvent leur compte**, ceci pouvant se traduire par une meilleure qualité de viande, une rétribution financière avantageuse ou encore une reconnaissance de leurs efforts de la part de la société.

Les principaux freins rencontrés sont exprimés par des éleveurs qui ne perçoivent pas le bien-être animal comme un **argument déterminant pour valoriser leur production** :

- selon eux, le bien-être n'améliore pas la qualité de la viande ou le consommateur ne s'y intéresse pas. Finalement, ils ne croient pas que le bien-être soit un critère de segmentation du marché.
- On trouve également une catégorie d'éleveurs d'un certain âge qui **refusent de changer leurs habitudes**, d'autres encore qui ne souhaitent pas se rajouter des contraintes qui se solderaient par **de lourds investissements ou une charge de travail supplémentaire** qu'ils ne peuvent assumer faute de main-d'œuvre.

# ANNEXES

Annexe 1 : Réglementation générale et exigences bien-être animal dans les certifications

Annexe 2 : Nombre maximal d'animaux par hectare selon les exigences du cahier des charges « Agriculture Biologique »

Annexe 3 : Guide d'entretien bovins

Annexe 4 : Caractéristiques des exploitations enquêtées

Annexe 5 : Différences d'attitudes entre éleveurs selon la démarche dans laquelle ils sont engagés

## ANNEXE 1 : Réglementation générale et exigences bien-être animal dans les certifications

		Réglementation générale Directive 98/58/CE	Réglementation veaux Directive 97/2/CE	Cahier des Charges Agriculture Biologique	Cahier des Charges Label Rouge IGP Veau d'Aveyron et du Ségala	Cahier des Charges Label Rouge Blason Prestige	Cahier des Charges AOC Epoisse
Animaux concernés		Tous bovins	Veaux < 6 mois	Tous bovins	Veaux abattus entre 6 et 10 mois	Bœufs, taurillons, veaux fermiers	Vaches laitières
Logement	Type de logement	Stabulation ou étable entravée	Attache interdite avant 6 mois Muselière interdite Cases individuelles interdites	Etable entravée interdite au 1 <sup>er</sup> janvier 2011. Etable entravée : obligation de détacher les animaux 2 fois par semaine	Veau au maximum 1 mois avec sa mère		
	surface	Espace approprié à leurs besoins physiologiques et éthologiques	Cases collectives à partir de 8 semaines d'âge : de 1,5m <sup>2</sup> à 1,8m <sup>2</sup> par veau selon le poids du veau	1,5m <sup>2</sup> à 5m <sup>2</sup> par animal pour les bovins viande selon leur âge, 6 m <sup>2</sup> par animal pour les vaches laitières	1,5m <sup>2</sup> à 2,5m <sup>2</sup> par animal selon son âge	Etable entravée : 1,8mx1,15m par animal Stabulation libre: 3m <sup>2</sup> par animal Logettes : 2,5mx1,2m	
	aménagement	aération, propreté, lumière et température adéquates		Aire de repos paillée obligatoire Accès à un parcours ou aire d'exercice Caillebotis autorisé sur 1/4 de la surface	Paillage obligatoire	Paillage obligatoire	Paillage obligatoire Accès possible à l'auge pour tous les animaux simultanément
pâturage		Abris naturels ou artificiels Protection contre les prédateurs		2 UGB/ha pour les élevages laitiers et plus de 2 à 5 UGB/ha pour les élevages allaitants selon l'âge des animaux		2 UGB/ha de SFP mini Obligation d'alterner les cycles prairie/étable. Minimum de 2 cycles annuels pour un bovin de plus de 28 mois	20 ares par vache laitière (15 ares si affouragement au vert)
				zéro pâturage interdit		zéro pâturage interdit	zéro pâturage interdit

Alimentation	Eau <i>ad libitum</i> Substances à effet hormonal ou thyrostatique et des substances agonistes interdites	Aliments fibreux 50g/jour à la 2 <sup>ème</sup> semaine d'âge et 250g/jour à la 20 <sup>ème</sup>	Aliments issus de l'agriculture biologique sans OGM ni farines animales	Pas de sevrage Ensilage interdit Foin <i>ad libitum</i>	Fournisseurs d'aliments référencés (Label veau fermier : veau nourri au pis + œufs, sucre et 35kg de poudre de lait par veau autorisés )	50% d'herbe minimum
Traitements sanitaires			Limité à 2 traitements par animal			
Manipulation	Non brutales, matériel approprié					

**ANNEXE 2 : Nombre maximal d'animaux par hectare  
selon les exigences du cahier des charges « Agriculture Biologique »**

<b>classe d'animaux</b>	<b>Nombre maximal d'animaux par hectare (équivalent à 170kg N/ha/an)</b>
Veaux à l'engrais	5
Autres bovins de moins de 1 an	5
Bovins de 1 à 2 ans, mâles	3,3
Bovins de 1 à 2 ans, femelles	3,3
Bovins de 2 ans et plus, mâles	2
Génisses pour l'élevage	2,5
Génisses à l'engrais	2,5
Vaches laitières	2
Vaches laitières de réforme	2
Autres vaches	2,5

## ANNEXE 3 : Guide d'entretien Eleveurs de bovins

### Présentation générale

- Pouvez-vous me faire une présentation rapide de votre exploitation ?
- Bref historique sur les évolutions passées et ses projets
- J'aimerais en savoir un petit peu plus sur vous-même...
- Quelles sont vos préoccupations actuelles par rapport à votre exploitation ? Par rapport à la conduite des animaux ?
- Y a-t-il eu des changements récents sur votre exploitation ? Envisagez-vous d'en faire ? Renovations, agrandissements, engagement dans une démarche ?

### La relation métier-éleveur

- Pourquoi avez-vous choisi ce métier ?  
*Cas de reprise familiale : Quel autre métier auriez-vous souhaité faire?*
- Quelles sont vos priorités (dans votre travail) ?
- Pourquoi ce type d'animaux ? pourquoi cette production ?
- Décrivez-moi votre relation avec vos animaux
  - Quand avez-vous des contacts avec vos animaux ?
  - Comment gérez-vous le départ de vos animaux ?
- Qu'est-ce qu'un bon éleveur, selon vous ?

### La démarche qualité, volet bien-être animal

- Comment et avec qui commercialisez-vous vos produits ? Qu'en pensez-vous ?
- Comment les valorisez-vous ?
- Appartenez-vous à des coopératives, des structures d'éleveurs ? Lesquelles ?

#### ***1. L'éleveur engagé dans une démarche qualité***

- Pouvez-vous me parler de la démarche qualité dans laquelle vous êtes engagé ? Comment ça c'est passé ?
- Comment avez-vous connu cette démarche ?
- Quel est votre avis sur le Cahier des Charges à respecter ?
  - Que pensez-vous du paragraphe sur le bien-être animal ? en quoi vous sentez-vous concerné ?
- Que pensez-vous des suivis et des contrôles ? forces et faiblesses ?
- Que changeriez-vous dans le Cahier des Charges pour l'améliorer ?
- En quoi cette démarche influence-t-elle vos pratiques ?
  - Et sur les thèmes suivants ?
    - gestion de l'exploitation et liberté d'action
    - tenue des documents administratifs
    - coûts de production
    - coût des travaux de mise aux normes
    - opportunités marketing
- A votre avis, quel est le message clef à transmettre au consommateur sur votre démarche qualité ?
- Est-il selon vous possible à l'heure actuelle de produire sans certification ?

## ***2. L'éleveur n'est pas engagé dans une démarche qualité***

- Avez-vous déjà envisagé de vous engager dans une démarche qualité ?
  - *si oui,*
    - Laquelle ?
    - Quels aspects de cette démarche ont orienté votre choix ?
    - Comment avez-vous connu cette démarche ?
    - Pourquoi ne vous êtes-vous pas engagé avant ?
  - *si non,*
    - Pourquoi ?
    - Qu'est ce qui pourrait vous faire changer d'avis ?
    - Y a t-il des points que vous trouvez intéressant dans ce type de démarche ? par rapport au bien-être animal ?
    - Qu'est ce qui représente un frein à votre adhésion ?
- Qu'est ce qui pourrait vous inciter à vous engager ?
- Qu'est ce que vous pensez de l'intérêt des points suivants ?
  - Parcours extérieur (le fait de sortir les animaux)
  - L'interdiction de l'attache pour les animaux de moins de 6 mois
  - L'interdiction de la muselière
  - Cases collectives (cases individuelles interdites) pour les veaux
  - Etable entravée (en particulier dans le Cahier des Charges Bio)
  - Sol couvert par un tapis, de la paille
  - Abris pour protéger des intempéries
  - Interdiction d'utiliser des hormones de croissance
  - Amélioration du confort (brossage,...)
  - Parage régulier des sabots
  - Ecornage seulement sous anesthésie pour les vaches adultes

### **La définition du bien-être animal**

- Qu'est ce qui vous permet de dire que vos animaux sont bien ?
- Comment définiriez-vous le bien-être animal ?
- Pensez-vous y accorder de l'importance dans vos pratiques ?
- Que pensez-vous pouvoir faire de plus pour améliorer le bien-être de vos animaux ?
- Qui selon vous pourrait être de bon conseil sur cette question ?
- Le bien-être, est-ce un sujet dont vous discutez ? avec qui ?
- Avez-vous bénéficié d'informations concernant le bien-être animal de manière globale ou technique ? Par qui ? sous quelle forme ?
- Comment vous informez-vous là-dessus ?
- Auriez-vous besoin d'information, d'accompagnement à ce sujet ? quel type d'information ?
- Que pensez-vous du bien être animal en général dans les autres pays ?
- Qui, selon vous, est apte à gérer la problématique du bien-être animal pour notre pays ?
- Et lorsque les animaux sortent de l'exploitation,
  - Que pensez-vous de leur bien-être pendant le transport ? Qu'est-ce que de bonnes conditions de transport selon vous ?
  - Et pour l'abattage ?

### **Réglementation**

- Pour vous, quels sont les points essentiels de la réglementation actuelle, nationale et internationale pour votre production ?

- Que pensez-vous de la réglementation sur le bien-être animal ?
- Selon vous, est ce que la réglementation nationale est justifiée, légitime ?
- Le bien-être est-il suffisamment pris en compte dans notre pays ?

### **Demande sociale**

- A votre avis, quel jugement porte le consommateur sur cette production (image publique)?
- Qu'en pensent vos voisins, autres agriculteurs de votre production ?
- Que pensent les consommateurs du bien-être animal d'après vous ? qu'attendent-ils ?
- Selon vous, le bien-être animal peut-il permettre de segmenter le marché ? Que pensez-vous de la création d'une certification « Bien-être animal » ?
- Quel rôle jouent selon vous les distributeurs ?
- Quel est votre avis sur les organisations défendant la liberté animale ? les associations de protection des animaux ?

### **Les moyens et les réseaux d'information**

Concernant les moyens d'information :

- Qui vous aide et oriente vos choix dans votre gestion de tous les jours? Qui vous informe sur le bien-être ?
- Et le vétérinaire :
  - Vous donne-t-il des conseils préventifs ? que vous dit-il sur le bien-être animal ?
  - De quelle manière les remarques et les propositions du vétérinaire influencent-elles vos décisions ?

### **Maintenant projetez-vous dans le futur...**

- Que pensez-vous de la place du bien-être dans le futur ?
- Comment peut-on, consommateurs, Etat, distributeurs,...vous encourager à produire avec plus de bien-être animal ?
- Pensez vous qu'un meilleur prix de vente du produit pourrait être un élément décisif ?
- *Finally, qu'est ce qui vous inciterait à plus vous engager dans une démarche bien-être ?*

### **Compléments d'information**

Date d'installation, statut juridique de l'exploitation

*Productions animales :*

Types de productions animales, race(s), taille du cheptel

Autres élevages sur l'exploitation : espèces, date de mise en place

*Structures :*

Types de bâtiments, pâturage Nombre UTH, main d'œuvre familiale/salariée

Surface totale, surface en céréales, en maïs, en herbe, caractéristiques du parcellaire

*Exploitant :*

Age de l'exploitant, situation familiale



## ANNEXE 5 : Différences d'attitudes entre éleveurs selon la démarche dans laquelle ils sont engagés

		Label Rouge		Bio	AOC	CBPE	CCP
<b>Type d'animaux concernés dans l'enquête</b>		veaux fermiers	broutards, taurillons, bœufs	tous sauf veaux	vaches laitières	tous sauf veaux	veaux de boucherie
<b>Caractéristiques des éleveurs</b>		*structures plus petites		*un niveau de formation plus élevé *ont plus souvent choisi ce métier (certains d'origine non agricole)	*structures plus grandes		*structures plus petites
<b>motivations à s'engager</b>		*valeur ajoutée *produit bien valorisé (qualité et image tradition)		*éthique (suites crise ESB) *valorisation financière des produits (et aides)	*valorisation financière des produits (prix plancher) *image d'une production typique de la région	*revaloriser l'image du métier *revaloriser le revenu *accès au marché par un collecteur	*droit à produire, passage obligatoire
<b>Démarche</b>	<b>les aspects positifs</b>	*satisfaction de produire une viande de qualité *transparence vis-à-vis du consommateur *en majorité satisfaits du revenu		*produire sainement et naturellement *respect de l'environnement, des animaux, des consommateurs, des générations futures *bonne valorisation en circuit court	*démarche rigoureuse *utile pour démarquer les produits	*pour la moitié : une bonne référence et un outil de progrès	*un engagement de toute la filière vers une transparence totale *a permis d'anticiper sur les évolutions réglementaires *un retour vers le métier d'éleveur
	<b>les aspects négatifs</b>	*les exigences du cahier des charges *difficulté à mettre aux normes les bâtiments	*les contraintes liées à l'alimentation, mais bien acceptées *une image négative des distributeurs	*mauvaise valorisation en circuit long	*trop rigoureuse sur certains points *une image négative des distributeurs	*pour l'autre moitié : un regret de devoir promouvoir le métier et justifier ses pratiques *suivi sanitaire et administratif contraignant	*charge de travail supplémentaire

<b>Les exigences BEA dans la démarche</b>	* rigoureuses mais accessibles *bien-être animal = réglementation *confusion entre la réglementation et le cahier des charges de la démarche	*peu contraignantes *des difficultés à identifier les aspects bien-être animal du cahier des charges	*peu contraignantes sauf interdiction de l'étable entravée *considèrent être totalement impliqués vis-à-vis du bien-être animal	*peu contraignantes *connues : 20 ares par vache au pâturage	peu évoquées	*bêa : la mise aux normes réglementaires
<b>Relations avec l'animal (spécificités par type)</b>	*relation avec forte proximité physique, "instrumentalisée"	*des relations diverses selon les éleveurs	*relation respectueuse, à distance	*relation souvent affective, favorisée par la proximité lors de la traite	*des relations diverses selon les éleveurs	*animal de production après avoir été un outil de production
<b>Améliorations souhaitables de la démarche</b>	*pas d'améliorations bêa évoquées	*pas d'améliorations bêa *interdire OGM *développer débouchés d'animaux jeunes *améliorer la cohérence cahier des charges	*pas d'améliorations bêa *ajouter une obligation de résultat sur la qualité de viande *pas assez de prise en compte de la diversité géographique et climatique (étable entravée)	*pas d'améliorations bêa *interdire l'ensilage *améliorer le recyclage des plastiques *mieux prendre en compte les spécificités régionales pour l'alimentation et le pâturage	*pas d'améliorations bêa évoquées	*pas d'améliorations bêa évoquées

# Les éleveurs de bovins parlent du bien-être animal dans les démarches qualité :

l'économie, le respect des traditions, l'éthique du métier d'éleveur et la reconnaissance par le consommateur sont les principaux leviers pour leur engagement

Marie-Anne Bertin - Florence Kling-Eveillard - Anne-Charlotte Dockès

Le travail présenté ici s'intègre dans le volet sociologique du projet européen Welfare Quality®. Il s'agit de rendre compte de la perception des éleveurs de bovins sur le bien-être animal et en particulier, d'identifier les freins et motivations des éleveurs à s'engager dans des démarches qualité contraignantes vis-à-vis du bien-être animal.

Nous avons rencontré des éleveurs laitiers, des éleveurs de veaux de boucherie, de veaux sous la mère, de broutards, de taurillons et de boeufs, engagés dans différentes démarches : CBPE, AOC, Label Rouge, CCP, Agriculture Biologique.

Les enquêtes montrent que les éleveurs sont satisfaits de la démarche qualité dans laquelle ils sont engagés, et apprécient le travail avec les animaux. Le métier d'éleveur est pour eux centré sur l'animal, assurer la santé et le confort des animaux leur paraît nécessaire pour leur bien-être mais aussi pour leurs performances.

Les éleveurs sont dans l'ensemble favorables à la prise en compte de davantage d'exigences bien-être animal s'ils y trouvent leur compte par une meilleure qualité de la viande, une rétribution financière avantageuse ou encore une reconnaissance de leurs efforts par la société.

collection résultats



Institut de l'Élevage  
149, rue de Bercy  
75595 Paris CEDEX 12  
[www.inst-elevage.asso.fr](http://www.inst-elevage.asso.fr)

